

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 14 DECEMBRE 2009, A LA GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA.

Présidence: M. Christian Mermet.

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui est accepté tel que soumis. Il se présente comme suit :

1. Appel
 2. Correspondance
 3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 octobre 2009
 4. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations et des agrégations, suite à la démission de M. Daniel Racheter
 5. Classement de la motion du Groupe socialiste "Pour une valorisation du 24 février comme date historique"
 6. Acceptation d'un don de fr. 210'000.-- de l'entreprise SID SA
 7. Vente du bien-fonds n°1466 du cadastre de Saint-Sulpice
 8. Crédit de fr. 150'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public des villages des Bayards et de Buttes
 9. Projet de réinsertion sociale au Val-de-Travers
 10. Crédit de fr. 1'800'000.-- pour le financement de la réorganisation des services de l'administration communale et des bibliothèques
 11. Examen et adoption du budget 2010
 12. Délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2010
 13. Autorisation générale d'emprunter
 14. Motions et propositions
 15. Communications du Conseil communal
 - a) Rapport d'information relatif à la gestion des déchets verts
 16. Interpellations et questions
-

1. APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

41 membres sont convoqués.

Présents : 34 membres, 37 dès l'arrivée de MM. René Calame (PLR), Matthieu Erb (PLR) et Benoît Simon-Vermot (PLR) en retard

Excusés : MM. Roland Anker (UDC), Yves Antoniotti (Soc.), Jean-Albert Brünisholz (PLR) et Pierre-Alain Wyss (PLR)

Majorité absolue : 18 voix, puis 19 (une fois l'Assemblée au complet)

Les cinq conseillers communaux, le chancelier et Mme Alexandra Schmied, secrétaire à la chancellerie, sont présents.

2. CORRESPONDANCE

Le président indique qu'un courrier des présidentes de la Ludothèque sera transmis au bureau du Conseil général, avec la réponse du CC. Ces missives pourront être consultée sur demande. Aucune autre correspondance n'est parvenue au président.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2009

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATION ET DES AGREGATIONS, SUITE A LA DEMISSION DE M. DANIEL RACHETER

Le président laisse la parole au groupe PLR afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PLR, M. Nicolas Stauffer propose :
✓ M. Stéphane Bobillier

Aucun autre candidat n'étant présenté, M Stéphane Bobillier est élu tacitement membre de la commission des naturalisations et des agrégations, en remplacement de M. Daniel Racheter, démissionnaire.

5. CLASSEMENT DE LA MOTION DU GROUPE SOCIALISTE « POUR UNE VALORISATION DU 24 FEVRIER COMME DATE HISTORIQUE »

Le président ouvre la discussion générale.

M. Baptiste Hurni (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Le groupe socialiste à l'origine de cette motion acceptera son classement. Il l'acceptera car le projet qui a été délivré par le Conseil communal et la commission ad hoc qui a été créée est bon. Bon projet à deux titres en tout cas. Tout d'abord, parce qu'il est fort en symbolique et ensuite parce qu'il est économe et modeste. Nous avons spécialement apprécié dans ce projet que les divers acteurs et facettes de Val-de-Travers soient intégrés, de l'école à l'absinthe si vous le permettez, tout en faisant preuve d'hospitalité en invitant une autre commune ou un conférencier. Il nous semble que ce projet n'est pas pharaonique mais néanmoins fort. Pour une première année, il s'agit d'un bon coup d'essai et nous en remercions le Conseil communal car nous estimons qu'il a correctement répondu à cette motion. »*

M. Stauffer (PLR), en l'absence du rapporteur du groupe PLR, M. Benoît Simon-Vermot, qui est malheureusement coincé dans le train à Auvernier en cet instant même, se fait le porte-parole de son groupe sur cet objet. Le PLR a accepté cette motion et a également souhaité mettre en avant cette symbolique. Il soutient ce rapport et remercie le groupe de travail pour ces différentes propositions. M. Stauffer rappelle cependant - comme cela a été exigé au cours du débat de cette motion - que cette manifestation doit s'inscrire à un coût relativement faible, le montant au budget prévu est de fr. 4'000.-- et son groupe espère et compte sur le CC pour que les frais d'organisation ne dépassent pas cette somme fixée. Toutefois, il ajoute que la proposition relative à la création d'empreinte posée dans l'enceinte de la Place ne fait pas l'unanimité au sein de son groupe.

La parole n'étant plus demandée, le président passe finalement au vote. C'est **par 30 OUI et 3 abstentions que le Conseil général accepte de classer la motion du groupe socialiste « pour une valorisation du 24 février comme date historique »** selon le rapport soumis par le Conseil communal.

6. ACCEPTATION D'UN DON DE FR. 210'000.-- DE L'ENTREPRISE SID SA

Le président ouvre la discussion.

M. Sandy Grandjean (PLR) fait l'intervention suivante au nom de son groupe : *« J'ai envie de dire : Comment dire non ! Comment dire non à un don de fr. 210'000.-- qui participera à des projets en faveur de notre région.*

Eh bien au nom du groupe PLR, c'est bien évidemment un grand OUI que nous formulons. Nous aimerions exprimer notre gratitude envers M. Bösch et son entreprise SID SA. Notre gratitude pour sa générosité, mais surtout son vœu de participer au développement de notre région par des projets culturels et sportifs.

Nous sommes favorables à tous les projets proposés dans l'arrêté et nous portons une attention certaine au projet de création d'un centre de jeunesse. Ce projet va dans le sens du développement de la journée continue et il est d'importance cruciale que notre région (ou plutôt notre jeunesse) puisse bénéficier d'une telle institution. Les loisirs accompagnés, c'est l'assurance que nos jeunes ne traînent pas ça ou là à ne rien faire, mais apprennent à dépenser leur temps par des loisirs. Concernant ce projet toujours, nous aimerions savoir si la commune pourrait être financièrement sollicitée à l'avenir ? Qu'en est-il de la situation des négociations ?

Pour conclure, nous remercions encore une fois M. Bösch pour ce don et nous accepterons ce rapport à l'unanimité. »

M. Calame (PLR) entre dans la salle et prend place au sein du Conseil général.

M. Olivier Klausner (PLR) indique qu'il prendra plusieurs fois la parole au nom de la commission de gestion et des finances, afin de donner le préavis de cette dernière sur les rapports présentés ce soir. En effet, la CGF n'a pas pu prendre position lors de sa première séance car elle s'est consacrée à l'étude du budget. Elle s'est donc réunie une seconde fois pour les divers rapports à l'ordre du jour. C'est pourquoi, les membres du Législatif ont reçu les rapports et arrêtés sans préavis afin d'avoir ces dossiers dans les délais. Dès lors, la CGF a accepté à l'unanimité le rapport relatif au don de M. Bösch.

C'est au tour du rapporteur du groupe socialiste, M. Sven Schwab (Soc.), de s'exprimer : *« Lorsque les temps sont difficiles économiquement comme c'est le cas actuellement, la tendance est à la réduction des charges, souvent afin de compenser tant que faire se peut la baisse des revenus.*

Par conséquent, ce rapport et ce don de l'entreprise SID SA ne peuvent qu'apporter un peu de joie dans nos débats. D'ailleurs, au vu des chauds échanges qui nous attendent plus tard, on ne peut que se réjouir de ce cadeau de Noël en faveur de la commune et de ses habitants.

Au-delà de ça, le groupe PS a voulu examiner cette proposition de don de manière critique et objective.

Ainsi, nous avons apprécié que le don soit affecté à certaines tâches et projets bien spécifiques, ce qui est pour nous une condition favorable pour accepter un don.

Quant à savoir si une collectivité publique peut accepter le don d'une personne privée ou d'une entreprise, cette question ne souffre aucune discussion à notre sens. De tous temps, nos anciennes communes, certaines plus que d'autres il est vrai, bénéficiaient de dons privés et les acceptaient.

De nombreux biens de notre commune, notamment immobiliers, sont la preuve de la générosité de certains privés.

Par conséquent, le groupe PS acceptera le don de l'entreprise SID SA, selon les affectations prévues. C'est même avec une grande reconnaissance qu'il l'acceptera et qu'il tient à remercier le donateur de ce geste très généreux. »

M. Paul-André Matthey-Doret (UDC) tient à remercier vivement, au nom de son groupe, l'entreprise SID SA à Saint-Sulpice pour sa générosité en faveur de la jeunesse. Il encourage le Conseil communal à respecter le vœu émis par le donateur, et à n'utiliser cette somme que dans les projets retenus. Sans autres commentaires, le groupe UDC acceptera à l'unanimité ce don.

M. Claude-Alain Kleiner (cc) tient tout d'abord à remercier l'ensemble des groupes pour leur accueil chaleureux. En complément d'information pour M. Grandjean, il indique que le CC a rencontré à 2 reprises le comité de l'association initiatrice du projet Barak. Une prochaine rencontre a été fixée au cours de laquelle le CC attend de recevoir un plan financier. A ce jour, aucune sollicitation financière de la commune n'a été demandée.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail puis au vote. C'est à l'**unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif au don de fr. 210'000.-- de l'entreprise SID SA**, tel que soumis par le Conseil communal.

7. VENTE DU BIEN-FONDS N°1466 DU CADASTRE DE SAINT-SULPICE

Le président ouvre la discussion générale.

M. Jacques Hainard (Soc.) fait l'intervention suivante au nom de son groupe : *« Le groupe socialiste a examiné ce rapport et se réjouit de voir que Saint-Sulpice pourrait se développer. Si nous avons déjà soutenu le mur du cimetière, nous allons également soutenir ce rapport étant entendu qu'on nous a expliqué que les taxes d'équipement allaient permettre que le compte soit totalement équilibré. La question de la route s'est posée puisqu'il s'agit d'une route privée. On nous a rendu attentif que le Conseil communal allait s'y pencher, notamment pour discuter de la problématique du déneigement qui pourrait se poser. Le groupe socialiste souhaite être vigilant à ce que le Conseil communal examine par la suite tous les cas d'espèce afin que les accès privés soient traités de la même manière. Dès lors, le groupe socialiste entrera en matière. »*

M. Klausner (PLR) indique que la CGF a également préavisé favorablement ce dossier, à l'unanimité des membres présents.

Mme Christelle Gertsch Macuglia (PLR) explique que le groupe PLR a pris connaissance de ce rapport et est évidemment satisfait de cette vente. Toutefois, il rappelle au CC qu'au vu des problèmes existants liés à la sécurité des piétons, de toute la problématique du déneigement et de l'évacuation des eaux de surfaces, il devient urgent d'étudier plus précisément l'ensemble des accès et infrastructures de ce quartier. Le groupe PLR acceptera dans sa grande majorité ce rapport et remercie d'avance le CC de tenir compte des remarques formulées.

M. Matthey-Doret (UDC) indique qu'après examen du rapport, le groupe UDC ne voit aucune objection quant à l'aboutissement de la vente de cette parcelle. Son groupe tient à souligner qu'il est important de pouvoir garder nos habitants dans notre district, sans que ces derniers ne cherchent un terrain ou un bien immobilier, ailleurs qu'au Val-de-Travers. Aussi, le groupe UDC acceptera à son unanimité l'entrée en matière et l'arrêté soumis au vote.

M. Pierre-Alain Rumley (cc) remercie les différents groupes d'accepter d'entrer en matière sur cette vente. En réponse à la requête du groupe PLR, M. Rumley indique qu'il verra dans le cadre de l'étude du budget si ce dernier laissera suffisamment de moyens à son dicastère pour mener à bien cette étude. Car sans moyen, il n'y aura tout bonnement pas d'étude !

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président procède à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement à l'**unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la vente du bien-fonds n°1466 du cadastre de Saint-Sulpice**, tel que soumis par le Conseil communal.

8. CREDIT DE FR. 150'000.-- POUR LA MISE A NIVEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES VILLAGES DES BAYARDS ET DE BUTTES

Le président ouvre la discussion générale.

M. Calame (PLR) explique que le groupe PLR accepte à son unanimité d'entrer en matière sur cet objet. De plus et à la lumière du rapport du CC, il acceptera également le projet d'arrêté tel qu'il a été soumis. Cette décision émane d'une discussion lors de laquelle le groupe a pris acte que l'éclairage de Buttes a été entièrement nettoyé par le Groupe E il y a plus de 2 ans. Il a compris qu'il s'agissait d'un choix éclairé du chef de dicastère, dicté par une économie énergétique intéressante.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) indique que son groupe acceptera l'entrée en matière sur cette demande de crédit de fr. 150'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public pour les villages des Bayards et de Buttes. Il votera OUI pour un gain d'énergie de 50% et l'opportunité d'avoir tout le matériel qui simplifiera le travail de maintenance. Toutefois un doute subsiste. En effet, le rapport mentionne que cette mise à niveau permettra, dès la 21^{ème} année, de réinvestir pour un nouveau cycle de mise à jour, mais est-ce que la commune aura encore les moyens de se payer l'électricité au vu des déficits exorbitants qu'elle planifie ?

M. François Oppliger (Soc.) explique que son groupe va accepter l'entrée en matière, il est positif d'utiliser une technologie permettant des économies d'énergie non négligeables. De ce fait, le PS ne peut qu'adhérer à la proposition du Conseil communal. Cependant, il se pose quelques questions, à savoir :

- ✓ Pourquoi la commune doit-elle attribuer l'entretien de l'éclairage public à deux entreprises ?
- ✓ Serait-il possible de travailler avec l'entreprise du vallon, la SEVT pour ne pas la nommer ?
- ✓ Il semble que le système LED permettrait des économies d'énergie bien supérieures, alors pourquoi ne pas innover dans ce sens puisque la possibilité de l'utilisation d'éclairage LED est envisagée dans un avenir plus ou moins proche ?
- ✓ Les montants des investissements futurs sont-ils déjà envisagés ? Seront-ils du même ordre de grandeur ?

M. Klausner indique que la CGF a émis un préavis favorable sur cet objet.

M. Yves Fatton (cc) remercie tout d'abord le bon accueil des groupes face à ce projet. Contrairement au groupe UDC, M. Fatton espère que les comptes communaux s'amélioreront dans les années à venir pour pouvoir toujours nous payer de l'électricité !

En ce qui concerne le choix de l'entreprise, il faut bien comprendre que la commune compte deux distributeurs d'électricité différents, qui ont des accès bien distincts à leurs installations. De ce fait, il est difficile pour la SEVT de pouvoir accéder aux équipements du Groupe E et vice-versa. Mais même s'il s'agit de deux entités séparées, le CC envisage de les contacter afin de trouver un terrain d'entente pour confier un entretien groupé à l'une ou l'autre de ces sociétés.

Au sujet du système LED, M. Fatton précise qu'actuellement ce dernier est 40% plus cher que les lampes à vapeur de sodium. Le gain énergétique est quasiment le même mais le système LED n'est pas encore abouti. Il est toutefois déjà installé dans quelques villes du canton, telles que Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds. La partie électronique du LED n'est pas suffisamment fiable. L'ensemble des acteurs et des fournisseurs électriques reconnaissent qu'il est plus judicieux d'attendre encore quelques années avant d'installer du LED. Pour éviter de mettre tous les œufs de la commune dans le même panier, le CC propose de progresser sur plusieurs étapes, il est davantage raisonnable d'éviter des problèmes récurrents qui pourraient survenir par manque de garantie. Les investissements futurs prévus et également autofinancés par le gain énergétique se déclinent comme suit :

✓ Boveresse	fr.	85'000.--
✓ Môtiers	fr.	117'000.--
✓ Saint-Sulpice	fr.	137'000.--

L'entrée en matière n'étant pas combattue et l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le président passe au vote d'ensemble. C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif au crédit de fr. 150'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public des villages des Bayards et de Buttes, tel que soumis par le Conseil communal.

9. PROJET DE REINSERTION SOCIALE AU VAL-DE-TRAVERS

Le président ouvre la discussion générale.

M. Hainard (Soc.) fait l'intervention suivante : « En août dernier, M. Baptiste Hurni et moi-même, sommes allés en pèlerinage au Château, rencontrer le Conseiller d'Etat M. Frédéric Hainard pour lui demander sa position quant à ce projet. Nous avons bien compris que l'Etat n'était pas disposé à ce que JOBECO rejoigne une autre structure et qu'il souhaite vivement que ce projet soit une création communale et soit pris sous la direction du responsable du dicastère. Nous pouvons bien sûr peut-être regretter de voir apparaître une nouvelle structure dans le canton, quand on sait qu'il existe une quinzaine de programmes de réinsertion sociale. Mais nous n'avons pas le choix ! Le groupe socialiste se déclare véritablement intéressé par ce projet, auquel il souscrit complètement. Il fait remarquer qu'il ne s'agit plus d'un problème d'occupation mais qu'il s'agit d'un programme de réinsertion avec de nouvelles orientations. Le groupe socialiste ne va pas, bien sûr, refuser un projet qui ne coûte rien puisqu'il s'agira d'un financement de l'Etat. Il demande simplement au Conseil communal et au responsable du dicastère de bien insister, lorsqu'il engagera de nouveaux employés, que cela ne sera peut-être pas ad eternam, étant entendu que nous sommes dépendants des subventions que l'Etat va continuer à nous octroyer. Le groupe socialiste est extrêmement satisfait de ce bon projet, notamment par le fait, que le bâtiment de Travers est à nouveau reloué. Je crois que c'est très important dans une telle politique, d'avoir un lieu qui fonctionne comme référence et où chacun peut véritablement s'identifier. C'est donc à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra ce rapport tel que proposé par le Conseil communal. »

C'est au tour de M. Grandjean (PLR) de s'exprimer : « Pour le groupe libéral-radical, ce projet de réinsertion sociale a une valeur significative. La réinsertion, c'est permettre à une personne de retrouver une orientation professionnelle, donc une voie qu'elle pourra suivre dans le but de trouver un objectif de carrière qui lui convienne.

La continuité de JOBECO, comme l'a relevé M. Jacques Hainard, est également un objectif qui est cher au groupe PLR.

En définitive et pour l'ensemble du rapport, nous tenons particulièrement à remercier le Conseil communal pour les négociations fructueuses qu'il a menées avec le canton.

Nous avons cependant une position un peu plus pessimiste quant aux recettes prévues par le rapport. Dans le budget, en page 13 du rapport, des recettes sont comptabilisées pour fr. 40'000.--, fr. 20'000.-- pour les activités de menuiserie et fr. 20'000.-- pour la vente de matériel informatique. Qu'advierait-il dans le cas où les recettes budgétées n'étaient pas réalisées ? Est-ce à la commune de Val-de-Travers ou au canton de compenser ? Y a-t-il un accord sur cette question ?

Par ailleurs, nous ne vous cachons pas que nous avons quelques doutes quant aux fr. 20'000.-- de recettes pour la vente de produits informatiques, tant ce marché est aléatoire. Nous demandons au Conseil communal de nous présenter les raisons de ce choix et l'analyse qui a été faite en amont sur la rentabilité d'un tel service.

Enfin, nous souhaitons avoir une confirmation que notre engagement dans ce projet ne coûtera rien à la commune.

Sous réserve de la réponse du CC sur les points cités, le groupe libéral-radical acceptera ce rapport à l'unanimité. »

M. Matthey-Doret (UDC) s'exprime à son tour au nom de son groupe : « *L'examen du rapport, ainsi que le programme d'insertion professionnelle et sociale, qui à notre sens semble complet, ne suscite guère d'autres commentaires, mis à part le point au sujet de la vente des ordinateurs.*

Nous sommes tous conscients de l'avancée technologique en matière d'informatique aujourd'hui. Vendre un ordinateur d'occasion avec un système d'exploitation dépassé... à qui ? Lors de notre dernière séance du CG, notre Exécutif a bien souligné l'importance d'un matériel informatique de pointe. N'est-ce pas contradictoire ? Ou alors le Conseil communal a une filière et souhaite équiper les chameliers berbères en outils informatiques ?

Au vu de ce qui précède, nous acceptons l'entrée en matière, ainsi que l'arrêté qui nous est soumis au vote, avec recommandation spéciale pour la vente des appareils informatiques. »

M. Klausner (PLR) indique que la commission de gestion et des finances a approuvé à l'unanimité ce projet de réinsertion sociale.

M. Philippe Vaucher (POP) explique que son groupe ne peut qu'appuyer cette démarche qui permet aux plus faibles d'entre nous, de ne pas rester bloquer à côté de la route, mais d'avoir une chance de retrouver une place et la dignité dans notre société. Dès lors, le POP remercie le CC pour son projet.

M. Rumley (cc) remercie les groupes pour leur réaction positive. Il rappelle que le CC a mené une dure bataille pour réussir à maintenir un tel projet dans le Val-de-Travers. Comme relevé à maintes reprises, ce projet est positif. D'une part, pour les quelques emplois qui vont être sauvés et d'autres part, pour la vingtaine de personnes qui pourront être insérées ou réinsérées dans la vie professionnelle et sociale.

Il rassure le groupe socialiste en garantissant que le CC informera les futurs employés du risque que le canton supprime sa subvention et donc qu'à ce moment-là, la commune n'aurait pas les moyens de maintenir ce programme.

Les doutes que les groupes PLR et UDC ont émis sur la vente des ordinateurs sont également partagés par l'Etat. C'est la raison pour laquelle, le canton n'a garanti - pour l'instant, car les négociations sont encore en cours - qu'un montant de fr. 310'400.-- et non fr. 350'000.-- comme la commune l'avait demandé. Dès lors, la possibilité de vendre des ordinateurs et de développer cette activité est toujours faisable mais au profit de la commune uniquement. Il est clair que ces outils évoluent et changent très vite, mais il est probable qu'un marché puisse intéresser les pays de l'Est. Toute éventualité peut être envisagée !

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est à **l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif au projet de réinsertion sociale au Val-de-Travers**, tel que soumis par le Conseil communal.

10. CREDIT DE FR. 1'800'000.-- POUR LE FINANCEMENT ET LA REORGANISATION DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DES BIBLIOTHEQUES

Avant d'ouvrir la discussion générale sur ce rapport, le président laisse préalablement la parole au Conseil communal.

M. Faton (cc) explique qu'au vu des différentes remarques émises par les groupes politiques lors de la visite des locaux, le CC propose d'amender ce dossier en retirant tout le chapitre concernant la bibliothèque, la ludothèque et la médiathèque. Ceci, afin d'aborder ce thème de manière plus sereine en nommant une commission spécifique pour trouver une solution pérenne quant à leur mise en place. Dès lors, cette demande de crédit passerait de fr. 1'800'000.-- à fr. 1'360'000.--.

M. Hainard (Soc.) indique que le Conseil communal précède le groupe socialiste qui voulait faire cette proposition. C'est pourquoi il entrera en matière sur ce crédit ainsi amendé et souhaite bien entendu qu'une commission ad hoc soit créée pour repenser l'organisation de la bibliothèque. M. Hainard ajoute même que l'opportunité de reconsidérer l'utilisation et le choix de l'affectation du bâtiment « Collège 3 » devrait être saisie.

C'est au tour du rapporteur du groupe UDC, M. Matthey-Doret, de faire l'intervention suivante : « *Crédit ici, crédit par-là, voilà le train-train de nos séances du Conseil général. N'y a-t-il pas un dicton qui dit qu'il faut compter et faire avec ce qu'on a ? Bien évidemment, le fil conducteur que devrait être la convention de fusion est bel et bien rompu !*

Après examen dudit rapport, nous sommes conscients qu'il faut centraliser un maximum l'administration, ceci dans le but premier de réaliser des économies, ainsi qu'afin que chaque Vallonnien ou Valtraversin – pour certains – sache exactement à quelle porte frapper sans devoir faire un parcours digne de la carte au trésor.

Toutefois, le projet de bibliothèque n'a suscité aucun intérêt au sein de notre groupe et nous invitons par la même occasion le Conseil communal à revoir sa copie et nous présenter un projet crédible.

Au vu de ce qui précède, le groupe UDC acceptera l'entrée en matière sur le rapport, ainsi que le crédit relatif à la réorganisation de l'administration amendé par le CC à fr. 1'360'000.--. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : « *Autant vous annoncer d'entrée la couleur, ce soir nous la jouons Verts grognons et empêcheurs de gaspiller en rond(s). Pour cette demande de crédit, nous avons lu attentivement le rapport et pris part à la visite avec la CGF des locaux à Couvet, afin de mieux nous rendre compte du projet global. Si dans un premier temps nous étions plutôt favorablement disposés, la présentation très instructive des différents bâtiments sur le site de Couvet nous a fait changer d'avis. Nous allons refuser l'entrée en matière sur cette demande de crédit.*

Sur le fond, le besoin de réorganiser les services administratifs est d'une logique quasi-mathématique, et il répond à une rationalisation nécessaire en passant de 9 guichets villageois à 2 sites principaux. Puisqu'il faut tourner une page dans le fonctionnement de l'administration communale, le service de proximité doit permettre de garantir que cette mutation se fasse autant que possible en douceur vis-à-vis des citoyens, sans diminution de prestations.

Nous sommes aussi d'accord avec la centralisation à Fleurier du secrétariat central, de la chancellerie et du service des ressources humaines. En revanche le regroupement des autres services tel que proposé à Couvet n'est pas optimal à notre avis.

Avec le déplacement du DEFI et la création du nouveau GSR, qui il est vrai se trouve à l'étroit dans les locaux actuels de l'Hôtel de Ville à Couvet, et où il faut encore caser le service de l'eau, il est donc nécessaire de trouver un nouveau bâtiment avec la possibilité d'accueillir le public. On nous propose donc d'investir 1, 3 millions de francs pour la rénovation du bâtiment « Collège 2 ».

En cette période de crise, il nous est difficile de dissocier cette demande de crédit avec la situation des finances communales et du déficit budgétaire prévu pour 2010, mais aussi pour 2011 et 2012.

On sait par ailleurs que nous sommes confrontés de manière générale à un déficit structurel important, et il nous faut réduire la voilure, aussi dans l'administration, durant les 3 prochaines années.

Il nous faut donc réfléchir plutôt 2 fois qu'une à tout nouvel investissement et, sans être timorés, faire au moins preuve de bon sens. Cet investissement pour un nouveau bâtiment administratif est-il bien raisonnable ? Existe-t-il une solution moins onéreuse ? N'existe-t-il pas d'autres priorités dans les investissements, alors qu'il est aujourd'hui quasi-certain qu'on devra déroger aux mécanismes de maîtrise des finances et au frein à l'endettement en 2010 ?

A notre avis, la solution proposée pour reloger le DEFI et le GSR est surdimensionnée, en coût et en espace de travail. En effet le projet prévoit la création de bureaux qui, selon les plans, totalisent 18 à 20 places de travail sur 2 étages. Pour rappel, la dotation du DEFI est de 5 EPT, et celle du GSR de 7 EPT, soit 12 EPT au total.

En conséquence, nous proposons que le transfert des services du DEFI et du GSR soit envisagé à Môtiers, dans l'Hôtel de district, qui peut sans peine les accueillir à moindre frais. En comparaison du projet « Collège 2 à Couvet », cette variante présente l'inconvénient d'être moins « confortable » aux utilisateurs, - mais ça reste encore à démontrer -, mais elle a l'avantage d'un coût nettement inférieur, puisque seules quelques retouches seraient nécessaires, et qu'elles pourraient se réaliser dans les meilleurs délais.

Cette variante nous paraît crédible et elle mérite à notre sens d'être mieux évaluée et confrontée de manière objective à celle proposée par le CC. C'est pourquoi nous allons refuser l'entrée en matière sur cette demande de crédit. »

M. Vaucher (POP) indique que son groupe appuie ce projet et entrera en matière. En effet, il s'agit d'un projet d'avenir et rentable à terme grâce à la mise en vente ou en location des bâtiments qui ne seront plus utilisés par les services communaux. Les personnes à mobilité réduite seront mieux desservies grâce au service à domicile. M. Vaucher estime que l'argument négatif de proximité n'est pas recevable, étant donné que les citoyens se déplacent déjà dans le Val-de-Travers notamment pour faire leurs achats, du sports, aller à l'école, etc. Le groupe POP met un point d'honneur à maintenir la qualité de vie de la région, par le soutien des petits commerces et remercie le CC pour être allé dans ce sens en prenant un arrêté pour les ouvertures des magasins en décembre. Quant au projet concernant la bibliothèque, il est important et intéressant de regrouper ces installations aux yeux de son groupe. Si cette étape n'est pas franchie de suite, il faudra tôt ou tard passer ce cap.

M. Stauffer (PLR), en remplacement de M. Erb, bloqué dans le même train que M. Simon-Vermot, se fait le porte-parole de son groupe. Le PLR a toujours souhaité une réorganisation des services de l'administration qui est nécessaire et permettrait de les concentrer sur des sites tenant compte des impératifs de proximité. Les statistiques donnent raison à ce projet. Les bâtiments ont pu être visités tant par les membres de la commission de gestion et des finances que par les présidents de groupe, ce qui a été très apprécié. Que le Conseil communal en soit remercié. Il est apparu au groupe PLR, que le problème ne se posait pas forcément au niveau de la bibliothèque ou de la réorganisation des services de l'administration, mais davantage sur le bâtiment « Collège 3 ». Ce dernier étant très vétuste, il est peut-être peu pratique pour une réorganisation et une installation de la bibliothèque. Dès lors, le PLR est satisfait que le CC laisse ce chapitre en suspens afin de saisir l'opportunité de le retravailler en nommant une commission ad hoc. Au niveau de l'administration en elle-même, sa réorganisation est nécessaire afin de déboucher sur des économies estimées à fr. 300'000.-- par an. Cet investissement est donc rentable. Toutefois le groupe PLR est partagé, une grande partie acceptera cette demande de crédit, et l'autre la refusera pour différentes raisons qui seront évoquées.

C'est au tour de M. Klausner (PLR) de s'exprimer au nom de la partie de son groupe refusant l'entrée en matière : *« Une partie du groupe PLR refusera l'entrée en matière pour les raisons qui suivent.*

Le rapport présenté aborde de manière globale plusieurs sujets (réorganisation de l'administration communale, suppression de certaines prestations, affectation de bâtiments).

En l'état des éléments qui nous sont connus, il ne nous est pas possible d'accepter en bloc le projet d'arrêté qui nous est soumis. En effet, nous pensons qu'il y a lieu de séparer les problématiques traitées.

Tout d'abord, nous soulignons notre plein accord avec les décisions prises par notre Exécutif de réorganiser les guichets villageois. L'analyse de la fréquentation et des prestations qui y sont fournies montrent bien que le seuil critique justifiant leur maintien n'est clairement pas atteint.

Par ailleurs, l'obligation de mettre sur pied un guichet social et le choix de centraliser le contrôle des habitants justifient aujourd'hui la fermeture à la fin de l'année de 6 des guichets existants. Nous relevons d'ailleurs avec satisfaction que dans ce cadre, un service de proximité sera assuré pour les personnes à mobilité réduite.

Cette première réorganisation permettra donc une réduction de 2.6 à 2.8 postes administratifs en profitant de départs naturels, ce dont nous prenons acte et qui va dans le sens des indispensables économies au vu de la situation financière actuelle de Val-de-Travers.

Bien que comprenant la volonté de créer des synergies visant à améliorer globalement l'efficacité des services en regroupant sur deux sites l'administration communale, nous ne pouvons par contre pas souscrire pour l'heure au choix de créer de nouveaux bureaux dans le bâtiment de Collège 2.

En effet, en l'absence d'un inventaire exhaustif des bâtiments propriétés de notre commune ainsi que d'une analyse des surfaces de bureaux disponibles et nécessaires, il nous paraît difficile d'opter ce jour pour l'unique solution présentée.

Les études précitées doivent apporter leurs conclusions avant que ne soient engagés les crédits nécessaires à leur mise en place. Dans le cas contraire, de telles dépenses pourraient être considérées comme somptuaires dans l'actuelle période de vaches maigres, tant par notre population que par celle de l'ensemble du canton qui a largement soutenu la fusion par le biais du fonds d'aide.

L'actuel projet prévoit un déroulement du processus de réorganisation en deux étapes. La première (fermeture de 6 guichets villageois au 31.12.2009) n'est pas remise en question. La seconde prévue au 1^{er} juillet 2010, destinée à centraliser l'administration sur deux sites, serait donc par là-même reportée de quelques mois.

Ce report n'aura que peu de conséquence sur l'excellent travail accompli par le personnel administratif, les places de travail actuelles étant suffisantes et équipées. De plus, le Conseil communal ayant décidé de retirer du présent rapport la demande de crédit concernant la création de nouveaux locaux pour la bibliothèque, la ludothèque et la médiathèque, l'urgence due à l'effet « domino » est désormais moindre.

Afin de mener à chef les analyses nécessaires, nous sommes d'avis qu'une commission doit être nommée sans délai. Le sort des édifices communaux libres ou libérés devra également faire l'objet de cette étude, tout comme l'emplacement de la bibliothèque, de la ludothèque et de la médiathèque. »

M. Schwab (Soc.) réagit sur certaines interventions : « Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais je souhaite réagir sur certaines interventions et par la même occasion compléter celle de mon collègue, M. Jacques Hainard. J'ai entendu que la convention de fusion est rompue, que la proximité n'est pas respectée par ce projet ! J'aimerais dire que pour le groupe socialiste cette question était évidemment importante dans le cadre des débats sur la convention de fusion. Pour nous, il était important que chaque village soit desservi par les prestations communales. Lorsque nous avons appris ce projet de fermeture des guichets villageois, nous avons tout d'abord été très soucieux par rapport à cette velléité. Soucieux, car nous pensions – que l'on vive à Noiraigue ou aux Bayards – que tout le monde devait être mis sur le même pied d'égalité par rapport aux prestations administratives. Cependant, il est vrai que lorsque nous avons reçu ce rapport et aperçu les statistiques de fréquentation des guichets villageois, nous nous sommes rendus compte que le projet du Conseil communal allait dans le bon sens. En une année, en tout cas sur la période qui a fait l'objet des statistiques, 21 personnes se sont rendues au guichet villageois de Boveresse, ce qui représente moins de 2 visites par mois. 22 à Saint-Sulpice, 18 à Noiraigue et 14 aux Bayards, j'ai véritablement l'impression que même si les horaires sont réduits pour ces guichets, nous avons là des prestations qui peuvent finalement être données d'une autre manière que par des dessertes villageoises. Dans cet esprit, le groupe socialiste est finalement devenu favorable à ce projet dans la mesure où un service à domicile est mis à disposition des personnes à mobilité réduite. Il s'agit-là d'un service ou d'une prestation moderne et nous espérons qu'elle sera efficace. Dans ce sens, je ne pense pas que la convention de fusion soit rompue comme cela a été relevé. »

M. Hainard (Soc.) aimerait faire remarquer au Conseil communal que même si ce service à domicile séduit le groupe socialiste, nous vivons dans une société où la culture consiste à ne pas déranger. En effet, une partie de la population n'ose pas demander car elle est soucieuse de ne pas embarrasser ses interlocuteurs. Dès lors, il souhaite que le Conseil communal informe bien, que ce service à domicile n'est pas quelque chose qui dérange, mais qu'il peut être sollicité, qu'il est mis à disposition pour le confort des citoyens.

M. Thierry Michel (cc) remercie les groupes pour l'accueil presque unanimement favorable à cette proposition de réorganisation des services et des guichets villageois. Il s'agit bien de faire mieux

avec moins. Il rassure M. Hainard en confirmant que le CC est tout à fait conscient que nous vivons dans une époque où on a toujours l'impression de déranger, mais le CC va régulièrement informer la population de cette prestation qui sera organisée de manière à assurer régulièrement ce service de proximité. En réponse à M. Klausner, M. Michel souhaite préciser qu'il y a vraiment urgence de mettre en place des synergies entre les services. Comme relevé, cette réorganisation permettra de dégager fr. 300'000.-- d'économies structurelles, non seulement grâce à la fermeture des guichets villageois peu fréquentés mais également par le non-remplacement de certains postes. Le secrétariat central qui avait jusque-là la charge des guichets villageois va se retrouver avec 3 collaborateurs pour assurer le contrôle des habitants (carte d'identité, passeport, déménagement, arrivée, départ, etc.), le service à domicile, la gestion du parc informatique, l'économat, et la centrale téléphonique. Seul, ce service de 3 personnes n'est pas viable s'il doit assumer toutes ces prestations. Raison pour laquelle, il est nécessaire qu'il soit associé avec d'autres services pour éviter que les prestations diminuent. Les 2 autres services de l'administration sont les ressources humaines, comprenant 2 collaborateurs et la chancellerie, dotée également de 2 personnes. Ces services ne peuvent également pas fonctionner de manière optimale avec un effectif aussi réduit s'ils ne sont pas groupés ensemble. D'où l'idée de les mettre dans un même bâtiment, en l'occurrence l'Hôtel de Ville à Fleurier. Il relève que cet emplacement n'a pas été contesté dans la mesure où il s'agit du village le plus peuplé, il est donc cohérent d'y trouver le contrôle des habitants, de même que la chancellerie, étant donné que le CC siège à Fleurier. Pour affronter cette diminution du personnel sans diminution des prestations, il est donc indispensable de mettre en place des synergies et un système de suppléances entre les chefs de service. Bien entendu, c'est le placement des services du dicastère de l'administration dans ce bâtiment qui entraîne un effet « domino ». En effet, les services actuellement à l'Hôtel de Ville de Fleurier devront déménager sur un autre lieu de travail. Or, il n'y a actuellement pas d'autres locaux susceptibles de regrouper l'ensemble des services appelés à déménager, ce qui implique les travaux à mener et donc des investissements de base. Ces investissements ne seront pas amortis étant donné qu'ils seront prélevés sur le fonds d'aide à la fusion. Toutefois, si cela avait dû être le cas, ils l'auraient vite été grâce aux économies structurelles, sans compter les produits des locaux qui seront libérés. M. Michel laisse finalement la parole au chef du dicastère des bâtiments.

M. Fatton (cc) énumère tout d'abord les raisons qui ont incité le CC à choisir Couvet comme 2^{ème} site où installer les autres services communaux :

- ✓ Mise en place de synergies entre les services et entre les collaborateurs.
- ✓ Val-de-Travers est propriétaire de 6 bâtiments sur le territoire de Couvet, situés près de la Place des collègues. De placer les services dans ces bâtiments permettrait d'obtenir davantage de synergies en matière d'équipement (fibre optique, chauffage, etc.). En outre, un projet de chauffage à distance desservant ces derniers est à l'étude.
- ✓ Sous-utilisation du bâtiment « Collège 2 » dont l'entretien a malheureusement été délaissé ou reporté. Il est peut-être dès lors le moment venu d'améliorer l'état du bâtiment pour augmenter son attrait et donc profiter au mieux de son potentiel.
- ✓ Obtenir une administration centralisée et organisée de manière à répondre aux besoins.
- ✓ Proximité des transports publics et places de parc à disposition.

De plus, un déménagement sur un autre site, tel que Môtiers, engendrerait également d'importants travaux, car tous les services ne pourraient pas prendre place dans les locaux actuellement à disposition. Raisons pour lesquelles, le CC a poussé sa réflexion sur le bâtiment « Collège 2 ».

Concernant les bâtiments libérés, ceux des Bayards et de Buttes présentent peu d'intérêt au niveau de leur architecture et non pas de grande valeur historique. Dès lors, une étude sera menée afin de déterminer s'il est judicieux de créer des appartements à louer ou de les mettre en vente. Les bâtiments de Boveresse, Noiraigue et St-Sulpice comprenant également les écoles primaires, il est logique que les locaux libérés soient dévolus au scolaire ou au parascolaire. Quant à l'Hôtel de Ville de Môtiers et au Château de Travers, ces bâtiments étant prestigieux, il paraît important de les utiliser à bon escient et pas seulement pour l'administration. Dès lors, le CC aimerait trouver la meilleure façon de donner de la valeur ajoutée à ces bâtiments, de manière à ce qu'ils apportent une image forte de la commune, à la hauteur de leurs valeurs historique et architecturale.

Entre temps, MM. Mathieu Erb et Benoît Simon-Verdot (PLR) ont pris place dans la salle.

M. Jean-Nat. Karakash (cc) apporte quelques précisions au rapporteur des Verts qui citait l'effectif de son service. A savoir que le dicastère de l'économie et des finances (DEFI) est équivalent à 4,75 EPT, 5,75 en comptant le chef de dicastère, ce qui correspond à 10 personnes (2 apprenties, 1 stagiaire, 1 chef de dicastère, 1 chef de service, 1 chef-comptable et 4 collaborateurs travaillant à temps partiel) qui travaillent parfois toutes en même temps ! Il est donc nécessaire de prendre en compte cette réalité, il ne suffit pas simplement de définir le nombre de postes de travail et donc le nombre de collaborateurs en fonction des EPT. Sans oublier que le CC a également pour objectif de développer la formation professionnelle, être une région apprenante en offrant des places de stages et d'apprentissages.

Le président passe finalement au vote d'entrée en matière sur cette demande de crédit amendée. Cette dernière est approuvée par 29 OUI et 7 NON. L'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement **par 29 OUI, 4 NON et 3 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif au crédit de fr. 1'360'000.-- pour le financement et la réorganisation des services de l'administration communale**, tel que soumis et amendé par le Conseil communal.

Le président demande encore à l'Assemblée de nommer la commission qui sera en charge d'étudier la réorganisation de la bibliothèque, de la ludothèque et de la médiathèque. Cette commission comprend 5 membres qui sont élus tacitement :

Au nom du groupe PLR, M. Stauffer propose :

✓ Mme Christelle Gerstch Macuglia et M. Pierre-Alain Wyss

Au nom du groupe UDC, M. Alexandre Willener propose :

✓ M. Paul-André Matthey-Doret

Au nom du groupe socialiste, M. Schwab propose :

✓ MM. Jacques Hainard et Bernard Rosat

Le président remercie ces commissaires et les invite à prendre contact avec le chef de dicastère de manière à agender la première séance.

M. Vaucher (POP) souhaite que cette commission intègre le plus rapidement possible les différents acteurs de la bibliothèque, de la ludothèque et de la médiathèque, car il est nécessaire que les personnes de la profession soient concertées et associées à ce projet.

11. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET 2010

Le président ouvre la discussion générale.

M. Hurni (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Même si le climat économique est sûrement aussi froid que celui d'aujourd'hui, c'est un accueil néanmoins plutôt chaleureux que le groupe socialiste a réservé au budget 2010 de la commune de Val-de-Travers. »*

Nous souhaitons tout d'abord relever les effets positifs qu'a engendré la fusion des communes. Effets qui étaient inexistantes et pour cause dans le budget 2009. Même la présentation du budget, où on ne retrouve plus les anciens syndicats intercommunaux et les anciennes structures, montre que nous sommes entrés dans une nouvelle ère pour notre commune. Il faudra juste adapter les titres pour le budget et notamment rappeler à la personne qui imprime le budget d'intégrer que la commune de Val-de-Travers n'est pas la commune du Val-de-Travers ! Mention qui est écrite à toutes les pages vertes et il est regrettable que cela sorte des presses même de la commune ! Cette anecdote est un relevé. Nous soulignons également que les effets des économies d'échelle qui ne se sont pas fait attendre et qui nous permettent d'économiser – à titre d'exemples – quasiment fr. 200'000.-- à l'optimisation de la gestion de la dette ou encore fr. 130'000.-- dans l'optimisation et

l'entretien des bâtiments. Malheureusement cette spirale vertueuse de cette gestion ne saurait nous faire oublier que la crise économique est bien mondiale et que les subprimes accordées à plus de 10'000 km d'ici ont des conséquences très immédiates chez nous. A ce titre, nous regrettons vraiment que l'analyse visant à mettre en place des outils anticycliques dans cette commune ait été aussi vite balayée. Il nous avait été notamment dit qu'à l'échelle de notre commune l'anticyclisme n'était pas intéressant car elle n'avait pas une structure de dépenses et de recettes communales qui dépend fortement de la conjoncture économique. On remarque aujourd'hui que cette analyse était malheureusement un peu trop optimiste. Tant les surcoûts en matière sociale que les baisses de revenus en matière fiscale plombent ce budget et occultent les efforts du Conseil communal en faveur de l'assainissement. Conseil communal que nous remercions au passage pour ses efforts.

Nous avons d'autre part quelques critiques et questions à formuler en regard de ce budget. Il nous apparaît tout d'abord qu'il y a comme un certain glissement vers un financement par les taxes causales de plusieurs postes budgétaires. Ne s'agit-il pas d'une augmentation d'impôts déguisée ? Ces taxes causales sont-elles justifiées ?

Nous venons d'accepter un rapport très important sur la réorganisation de l'administration. Bien que nous comprenons que le timing était très serré, il nous est un peu désagréable que ce rapport vienne en même temps que celui du budget. En effet, cela restreint tout de même beaucoup la liberté des élus, sachant que si nous avions refusé le rapport précédent, le budget serait tombé à l'eau ! Nous demandons à l'avenir que l'Exécutif sépare le maximum de décisions afin de ne pas faire voter les conseillers généraux avec un pistolet sur la tempe ! Malgré les finances de ce budget qui sont rouges vives, nous relevons que le revenu des biens compense presque entièrement les coûts du passif, ce qui nous pousse à croire que notre dette n'est pas exagérée bien au contraire. Le CC partage-t-il notre analyse ?

De la même façon, nous constatons que malgré un déficit important, notre autofinancement reste positif, ce qui signifie que notre collectivité n'a pas besoin d'emprunter pour son compte-courant. C'est bien ou plutôt, c'est le minimum ! A ce propos, notre lecture du plan financier quadriennal à de quoi nous inquiéter. Dès l'année prochaine, les prévisions prévoient un autofinancement négatif ce qui démontre un problème structurel massif. Quelles sont les pistes suivies pour ne pas en arriver là ? Quelles sont les propositions que développera le Conseil communal ? Le groupe socialiste ne saurait tolérer que l'autofinancement passe au rouge. Le Grand Conseil n'a finalement voté aucun report de charges mais une contribution de solidarité à l'égard des communes. Quel est l'effet net cumulé des mesures pour Val-de-Travers ?

En outre, nous soulignons que lorsque le budget a été fait, le CC n'a pas pris en compte ces reports de charges, néanmoins, il a décidé d'appliquer d'autres mesures dans le même rapport de l'Etat, des mesures à l'égard du personnel. Il nous semble un tout petit peu étrange que d'un côté on refuse d'intégrer certaines mesures d'un rapport pas encore voté par le Grand Conseil mais que d'autres mesures qui allègent les finances communales soient prises en compte. Quelle est l'analyse du Conseil communal à ce sujet ? Et surtout ce qui nous intéresserait de savoir est quelle sera la politique du CC à l'égard du personnel de la commune et s'il suivra finalement les décisions prises par le Conseil d'Etat ou non.

Pour terminer, nous souhaitons qu'à l'avenir la commission de gestion et des finances construise AVEC le Conseil communal les prochains budgets, afin de pouvoir mener un travail de meilleure qualité et que le Législatif ait un éclairage plus en profondeur.

Malgré ces modestes remarques, le groupe socialiste approuvera ce budget, qui est certes très déficitaire mais qui est pour nous un budget de transition permettant d'assainir petit à petit la commune avec quelques amendements. Nous profitons de remercier le Conseil communal, la commission de gestion et des finances et toutes les personnes qui ont contribué à faire se rapport.

Pour terminer, nous ajoutons au sujet des amendements sur lesquels nous revenons, qu'il y en a 3 qui sont essentiels à notre avis pour que le groupe socialiste continue d'avoir une vision positive et agréable du budget, à savoir l'amendement du POP sur la direction de l'Ecole, ceux du groupe PLR concernant l'internalisation des employés de la SEVT et la suppression de fr. 80'000.-- pour les frais d'étude en matière d'aménagement du territoire. Si les 2 amendements PLR devaient être acceptés, il est clair que le groupe socialiste ne pourrait plus voter un budget qui ne lui correspondrait plus. »

M. Stauffer (PLR) s'exprime à son tour : « Permettez-moi d'intervenir pour le budget 2010, en guise d'introduction. Notre rapporteuse interviendra point par point durant l'examen de détail et présentera les différents amendements déposés par notre groupe.

De manière générale, nous saluons la réalisation de ce travail, ô combien important, pour une administration puisqu'il donne les limites financières entre lesquelles l'Exécutif peut agir durant l'exercice comptable. Bien que très difficile à construire en cette période, les différents acteurs de ce rapport ont œuvré dans le sens politique voulu, à savoir la suppression du déficit structurel à moyen terme. Nous les en remercions.

Sans reprendre les arguments du rapport, le groupe PLR tient à saluer le grand respect des mécanismes de freins auxquels il attache la plus grande importance, puisque nous le rappelons, nous serons intransigeants sur le sujet. Ces mécanismes sont bons, permettent de construire l'avenir de la commune avec une certaine marge de manœuvre puisque les limites ne sont pas atteintes.

Les reports de charges sur les communes, combattus par les élus PLR du Val-de-Travers ont, par chance, une implication sur le budget 2010 relativement faible et provisoire. Inacceptables pour nos élus, mais supportables pour les communes selon les dires du Conseil d'Etat et de la majorité du Grand Conseil qui les a acceptés. Je crois qu'il ne faut pas être naïf, nous avons l'impression que cette gymnastique, courante depuis quelques années, reviendra très certainement l'année prochaine. Là n'est pas le débat.

De manière générale, il ne faut pas oublier que les années à venir, en particulier 2011, s'annoncent particulièrement moroses, autant voire pire que ce que nous avons pu connaître cette année. De gros efforts de restructuration et de réorganisation sont nécessaires pour réduire ce déficit structurel qui plombe notre commune. Nous soutenons et soutiendrons le CC dans sa tâche car elle va dans notre direction.

Ce budget a mis en avant quelques lacunes dans la version 2009 puisque plusieurs postes sont maintenant harmonisés et correspondent mieux à la réalité. La consolidation 2009 n'était de loin pas parfaite et nous nous réjouissons de voir les comptes afin de pouvoir comparer les différents chiffres. Cet exercice correspond véritablement au renouveau de la commune de Val-de-Travers.

Avant de passer à l'examen de détail et afin de gagner un temps précieux durant cette soirée, le PLR vous donne déjà sa position sur les deux objets liés à ce budget, à savoir l'autorisation de faire des transactions immobilières découlant de travaux exécutés dans le cadre du budget et l'autorisation générale d'emprunter. Ces deux objets étant très étroitement liés, le PLR les acceptera si le budget est accepté avec nos modifications.

Pour les questions de détails ainsi que les amendements, c'est notre rapporteuse qui vous les développera en temps voulu. »

M. Santiago (Les Verts) fait l'intervention suivante : « Nous vous remercions pour votre rapport détaillé à l'appui du budget 2010.

A la lecture de ce budget, on se trouve comme devant un verre à moitié plein et à moitié vide. En effet, d'une part le déficit structurel est en voie d'assainissement, quand bien même la route est encore longue avant l'équilibre. Le cap annoncé dans le plan financier en début de législature paraît respecté pour 2010. Il convient aussi de saluer le travail fructueux accompli par les député-e-s du Vallon et le CC dans le cadre de l'ACN, qui a permis que le report de charges envisagé par le Conseil d'Etat soit rectifié et qu'il s'avère à présent bien plus supportable pour notre commune.

Mais d'autre part, avec plus de 3 millions de déficit en 2010, et les projections pour 2011 et 2012 guère plus réjouissantes, on arrive à quelque 8 millions de francs de déficit pour l'ensemble de cette première législature ! On ne peut donc pas se satisfaire d'une telle situation face au défi supplémentaire que nous impose la crise économique. On vit au-dessus de nos moyens financiers, et il va bien falloir se serrer la ceinture un jour ou l'autre.

En définitive, un budget, c'est une question d'argent, mais c'est tout autant une question de temps, et il est évident qu'on va devoir courir après les 2 durant toute la législature.

Le budget qui nous est présenté est-il vraiment un budget de crise ? Nous n'en sommes pas persuadés ; à notre avis, les possibilités d'économie ne sont pas épuisées, et des potentiels existent encore !

Concernant les charges du personnel, une évaluation détaillée et sans précipitation devrait être réalisée dès le début 2011 sur la structure communale. Nous espérons que la CGF se montrera plus active et dynamique en la matière, en collaboration avec les responsables des services et toutes les personnes concernées. Nous soutenons donc pleinement la proposition du rapporteur du PS dans ce sens.

Concernant la catégorie «Biens, services et marchandises», nous sommes conscients que la marge de manœuvre du CC est relativement faible. On va nous opposer des arguments techniques et comptables comme quoi c'est difficile de faire mieux. Par exemple, lorsqu'on constate que les primes d'assurances augmentent nettement, on nous dit que c'est parce que le taux de sinistralité a dû être revu à la hausse ! C'est bien la première fois qu'on entend parler de sinistralité ; - encore un terme d'assureurs !

Autre exemple : lorsque les charges pour l'entretien et le remplacement des hydrantes augmentent de fr. 35'000.-- à 90'000.--, on nous explique que c'est pour rattraper le retard dans la région et pour mieux se caler sur la moyenne cantonale !

A notre avis, nous n'avons pas les moyens de rattraper en peu d'années le retard accumulé par les anciennes communes, et la moyenne cantonale n'est pas un objectif en soi, surtout lorsqu'on la compare à la moyenne intercantonale : le canton figure régulièrement en queue de classement, et ce n'est franchement pas un exemple à suivre !

Dès lors, pourquoi attendre davantage avant de commencer un régime ? Nous considérons qu'on peut et qu'on doit encore réagir pour 2010, c'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement global, qui a pour but de diminuer les charges de «Biens, services et marchandises» pour un montant total de fr. 117'600.--. Cela représente une réduction d'à peine 1% de la catégorie «BSM». »

C'est au tour du rapporteur du groupe UDC, M. Willener, de s'exprimer : « Tout d'abord, merci au Conseil communal et à l'administration pour le rapport du budget de qualité et même si les chiffres ne sont pas exactement ceux espérés.

Ce budget de belle couleur rouge vive est une véritable catastrophe qui n'est pas forcément due au Conseil communal qui a cherché à faire des économies dans 5 dicastères déficitaires. Mais, c'est à se demander si ce n'est pas la faute de ces chères têtes pensantes et autres experts qui nous ont proposé la convention de fusion des 9 communes !

On remarque que les impôts ne couvrent même pas les charges du personnel ! Juste pour exemple, le budget prévisionnel de fusion prévoyait un solde net de 28 millions de recettes fiscales alors qu'on se retrouve avec 24,5 millions en 2010 !

Tout à fait d'accord que cette crise est bien présente dans notre contrée, elle fait perdre environ 1,5 million de recettes à la commune, mais où sont donc passés les 2 autres millions prévus par les experts ?

Le rapport de fusion faisait état de la restructuration de certains services grâce aux départs naturels en évoquant un gain de 4 à 6% par an. Pour 2011, malgré une légère diminution du personnel, on est loin du compte. La dotation en personnel de la commune reste trop élevée et le groupe UDC demande de sévères économies à ce niveau. A titre d'information, l'exemple souvent cité en matière de fusion des communes, le canton de Glaris se traduit par une diminution du personnel de 30 % en 5 ans dans les 3 communes restantes du canton. A quand un tel effort à Val-de-Travers ?

Le groupe UDC relève l'erreur des experts mentionnés qui ont artificiellement abaissé le taux fiscal pour réussir cette fusion. C'est aujourd'hui une erreur.

Ce qui se passe à Val-de-Travers en matière de budget hautement déficitaire n'est pas de nature à inciter d'autres fusions dans le canton.

Ne serait-il pas venu le temps de revoir le fonctionnement de plusieurs services ? Comme le Centre sportif, l'utilité d'une équipe communale de forestiers ou le service de l'ambulance.

Et même s'il n'est pas pris en compte pour ce budget, que dire du fameux report de charges sur les communes ? Pardon, de l'impôt de solidarité des communes envers l'Etat ? Merci au Conseil communal de nous expliquer la différence.

L'UDC l'a combattu en lançant un référendum, mais que dire des Députés membres des Conseils communaux et généraux majoritairement de gauche qui soutiennent cet impôt ?

Outre, le déficit dans le budget de fonctionnement, nous exprimons la plus vive inquiétude sur l'évolution de l'endettement. Partant de 68,8 millions avant la fusion, l'endettement va passer à 85 millions à la fin 2010, selon les prévisions du CC, ce qui représente fr. 500'000.-- de charges annuelles pour les générations futures.

Nous constatons aussi qu'en dépit des crédits d'investissement autorisés qui s'élèvent à près de 17 millions, le Conseil communal entend solliciter de nouveaux crédits d'investissements pour 5,6 millions, alors que les amortissements légaux s'élèvent à un peu plus de 4,2 millions. A ce rythme, la commune va dans le mur en matière de liquidités et devra encore davantage recouvrir à l'emprunt.

Ce budget est tout simplement inacceptable, son acceptation ouvre tout droit la voie à une augmentation du taux fiscal pour 2011, augmentation que l'UDC ne manquera pas de combattre.

Avant cela, cependant le groupe UDC attendra les comptes 2009, les premiers de la nouvelle commune, qui permettront de repérer les dépenses inutiles et trop élevées.

Même si nous acceptons l'entrée en matière vu les questions que nous avons, le budget sera refusé par l'ensemble du groupe. »

M. Vaucher (POP) indique que son groupe adhère aux propos socialistes. Il entrera en matière sur le budget tel que présenté. Il a tout de même quelques amendements dont un qui lui tient particulièrement à cœur et qu'il présentera plus tard. Le groupe POP souhaite relever que le budget donne une vision sur la durée, car malgré les difficultés financières, il évoque des thèmes tels que tourisme et promotion économique au lieu de céder à la sinistrose, ce qui le réjouit. Quant au fait de voir si les difficultés financières de Val-de-Travers sont liées à son fonctionnement, M. Vaucher s'interroge si ce n'est pas simplement lié au fonctionnement de l'ensemble de la planète, étant donné que le système financier mondialisé pose de sérieux problèmes. Val-de-Travers en subit les contrecoups.

M. Hurni (Soc.) s'exprime à son tour : *« Un horrible Député de gauche qui a accepté le report de charges de quelque fr. 50'000.-- sur notre commune, se sent interpellé par le groupe UDC et désire lui répondre en quelques mots. Pour dire tout d'abord qu'il semble que ce groupe a une lecture partielle, trompée ou réductrice du rapport de fusion. C'est faux de dire que l'impôt ne couvre pas les charges du personnel, l'autofinancement de la commune est positif, ce qui signifie bien qu'elle peut tourner et que les remarques du groupe UDC sont erronées ! Nous aimons lorsque ce groupe nous dit qu'à Glaris, il y a 30 % de personnel en moins, quand on sait que la fusion à cet endroit n'est pas encore entrée en vigueur ! Dès lors, je trouve un peu particulier d'imaginer que le personnel a diminué de 30 % sachant que ces communes ne fonctionnent aujourd'hui toujours pas comme fusionnées ! Enfin, peut-être qu'elles ont un fonctionnement que je ne connais pas, mais ces fusions n'entreront en vigueur qu'en 2013 ! Ensuite, je remercie profondément le groupe UDC pour ses nombreuses et variées propositions pour l'économie budgétaire ! Moi, quand je critique un budget, je présente des amendements pour l'améliorer, alors que l'UDC n'en présente aucun ! Au moins leurs collègues cantonaux, dont je ne jugerai pas la pertinence des amendements, ont proposés des amendements au budget de l'Etat, mais je constate qu'ici à Val-de-Travers, l'UDC ne fait que critiquer et n'émet aucune proposition ! Et puis, j'aimerais finalement expliquer à ce groupe, en tant que porte-parole des Députés qui ont accepté le compromis à Neuchâtel, que les conséquences financières du refus d'un budget auraient été bien pires à Val-de-Travers que ces fr. 50'000.-- et je me demande si le référendum de l'UDC pour protéger l'économie n'a pas un rapport devant les médiats avec les élections du mois de janvier. »*

M. Karakash (cc) remercie les groupes pour l'accueil positif de ce budget malgré sa teinte rouge vive.

Il est satisfait de constater que les conseillers généraux ont tous eu la même lecture et tous compris que ce budget démontre, même s'il présente un déficit supérieur à celui du budget 2009, que la situation financière de la commune s'est sensiblement améliorée. Il est conscient que ce message sera peut-être plus difficile à faire passer à la population, mais le déficit structurel a bel et bien diminué et se monte désormais à environ 1,4 million alors qu'il s'élevait à 2 millions dans le cadre de l'exercice 2009. C'est donc cette conclusion que le CC veut garder de ce budget qui est en somme le premier pas vers l'assainissement durable des finances communales. Cette évolution est conforme aux vœux exprimés par tous les groupes au sein du Législatif de Val-de-Travers depuis sa mise en place mais également conforme aux mécanismes de maîtrise de freins aux dépenses, étant donné que ce déficit s'inscrit dans la limite induite par ces outils. M. Karakash avoue que l'ensemble du CC a eu du fil à retordre pour arriver à ce résultat et faire entrer le budget dans cette limite ! Ce fut un travail de longue haleine qui a impliqué également tous les services communaux. Au final, ce budget traduit réellement la vision politique que l'Exécutif a mis en avant. Il a décidé quelles dépenses devaient être conservées et celles qui pouvaient être abandonnées. Un véritable travail de fond, qui se traduit par des modifications du plan comptable a été apporté, comme cela a été relevé par le rapporteur du groupe socialiste.

Contrairement au canton, le CC a refusé d'entrer dans une logique de mise en place de mesures d'amélioration financière temporaires, ce qui correspond à une volonté forte de s'attaquer aux problèmes structurels de la commune et prendre des mesures durables plutôt que de reporter les dépenses sur les exercices suivants. Le chef du dicastère du DEFI ne peut pas exclure qu'un jour l'Exécutif soit amené à agir de la sorte, mais actuellement le chemin menant à l'assainissement de la commune est tel, qu'il paraissait essentiel de mettre en place des mesures durables.

Le budget 2010 est profondément marqué par les effets de la crise économique qui correspondent à presque 2 millions de francs, dont 1,5 million provenant de la dépression des recettes fiscales et fr. 500'000.-- d'augmentation des charges dans le domaine social. Charges qui ne sont malheureusement pas prêtes de diminuer si l'on se réfère au plan financier quadriennal.

D'un autre côté, ce budget est également profondément marqué par les propositions d'évolution d'ordre organisationnel, d'effectif et de mesures structurelles. Un important travail dans chaque dicastère, et en collaboration avec tous les services a été réalisé. Le tableau que l'on peut trouver dans le rapport du CC énumère toutes ces mesures explicitement. M. Karakash constate que la reprise en main de ces dépenses est un bénéfice de la fusion des communes, qui autrefois devaient malheureusement les subir. Toutefois, le chemin menant à une situation saine est encore long, c'est pourquoi, il espère que cela progresse encore dans ce sens.

En se référant aux charges par nature, on constate encore que dans tous les domaines, les dépenses sont en diminution. Cependant, la baisse des revenus a été plus forte que celle des charges ! Cette constatation est importante, surtout pour le personnel communal qui doit composer avec des moyens toujours plus restreints ! Ce qui n'est pas évident tous les jours.

Pour répondre plus en détail aux questions émises par les groupes, M. Karakash débute en relevant que si les reports de charges avaient été acceptés, notre commune risquait une péjoration de l'ordre de fr. 700'000.-- dès 2011. Grâce à l'engagement des Députés pour combattre les propositions du Conseil d'Etat, Val-de-Travers a la chance d'être une des communes les plus épargnées, ceci également grâce à la réintroduction de la péréquation verticale (fr. 348'061.--) qui n'était pas prévue. Dès lors, la contribution de solidarité que la commune doit verser au canton, qui s'élève à fr. 424'119.--, en est grandement atténuée, ceci est également dû à l'annulation des remises de cotisations AVS/AI déjà en pratique pour 2009. Finalement, les finances de Val-de-Travers ne seront péjorées que de quelque fr. 55'000.-- au lieu de fr. 700'000.--. De ce fait, le CC est heureux de pouvoir confirmer qu'il n'est pas acculé à demander une augmentation du coefficient fiscal pour le prochain exercice. Le CC est prêt à résoudre ces problèmes par d'autres biais.

Concernant le certain glissement des charges financées par les taxes causales, évoqué par le groupe socialiste, M. Karakash reconnaît que des coûts importants n'étaient pas pris en compte dans les domaines concernés, tout comme ceux refacturés partiellement aux communes avec qui Val-de-Travers a conclu des mandats de prestations. Val-de-Travers décèle des coûts davantage réalistes que ceux tirés dans les comptes des anciennes communes. Comptes dans lesquels, il a été constaté que certaines communes n'imputaient même pas les heures de prestations des travaux publics au ramassage des déchets. Des charges qui étaient donc financées par l'impôt alors

qu'elles devaient être légalement financées par les taxes causales. Ce glissement correspond donc à la prise en compte de la réalité et est également et surtout dû à l'impact des investissements autofinancés votés en 2008 et également pour certains en 2009 (implantation des moloks pour les taxes en matière de déchets et PGEE pour celles en matière d'épuration, par exemple).

M. Karakash confirme à nouveau au groupe UDC que le CC a la volonté d'assainir les finances communales sans augmenter les impôts communaux. L'Exécutif a réussi de réduire d' $\frac{1}{3}$ le déficit structurel. Certes, il s'agit du tiers le plus facile, les $\frac{2}{3}$ restants demandant encore plus de travail et de sacrifices. Toutefois, les inquiétudes sont liées à la durée de la période de basse conjoncture. En effet, si elle devait persister, le risque est que les finances ne respectent plus les mécanismes de freins aux dépenses. Pour l'instant, comme relevé par le rapporteur du groupe socialiste, l'autofinancement est positif et ce ne serait peut-être pas le cas pour certaines communes s'il n'y avait pas eu fusion. Des mesures importantes devront être prises pour tenir la barre durant les années à venir, car effectivement le plan financier laisse entrevoir un autofinancement négatif dans le futur.

M. Karakash est heureux de voir que MM. Santiago et Willener perçoivent encore de grands potentiels d'économie. Il en est d'autant plus satisfait qu'ils sont tous deux membres de la commission de gestion et des finances. Dès lors, il se réjouit que cette commission travaille de manière plus active avec le CC à la recherche de solutions durables pour les exercices futurs !

Concernant la décision de suivre par analogie les mesures du canton en matière de politique salariale, M. Karakash explique qu'elles ne seront pas appliquées totalement au personnel communal. La nuance est que l'Exécutif est en train d'exécuter une évaluation des fonctions de son personnel, soit une redéfinition des classes attribuées aux employés en fonction des tâches et des nouvelles responsabilités qu'ils assument. Dès lors, pour 2010, comme l'Etat, la commune applique une progression zéro des salaires individuels, mais elle n'attribue pas d'échelon virtuel comme le canton. L'échelon virtuel étant mentionné sur les fiches de salaires des employés mais non versé. Dès lors, l'Etat devra en 2011 deux échelons à son personnel. La commune, quant à elle, versera l'échelon en fonction du résultat de l'évaluation des fonctions. Ce qui permettra aux personnes dans la situation d'un sous-classement d'obtenir une progression plus rapide et pour celles qui sont surclassées, de subir un blocage de cette progression.

Pour conclure ces explications, M. Karakash remercie l'ensemble des conseillers généraux pour la confiance témoignée au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le président indique que le vote d'entrée en matière n'a pas vraiment de sens ici, car une commune doit se doter d'un budget. Afin de clarifier la situation, il souhaite savoir si l'amendement des Verts doit être pris en compte de manière globale ou compte après compte ?

M. Santiago (Les Verts) explique qu'en effet, cette proposition doit être vue dans sa globalité, étant donné que le but n'est pas de faire de l'épicerie. Cet amendement a pour objectif de compenser le report de charges de l'Etat sur la catégories des biens, services et marchandises. Certes, cet amendement de base le compense de plus de 2 fois car son groupe ne disposait pas des chiffres à l'époque, mais c'est également pour prendre l'habitude de se serrer un peu plus la ceinture. C'est également en réaction du travail qui n'a pas été accompli par la commission de gestion et des finances. En effet, il reconnaît que cette dernière aurait pu être beaucoup plus active et dynamique. Vu les délais impartis, peut-être a-t-elle fait trop confiance au CC ! Elle n'a pas réagi et voilà que le budget présente un déficit de plus de 3 millions de francs !

M. Stauffer (PLR) s'interroge sur la suite des événements, notamment sur le plan pratique de la façon d'étudier le budget. En effet, s'il est prévu d'étudier les amendements en premier lieu chapitre après chapitre, le groupe PLR souhaiterait en prendre connaissance de manière plus approfondie avant d'en débattre et proposerait donc une suspension de séance.

Etant entendu que l'amendement des Verts doit être vu dans sa globalité, le président explique qu'il serait plus judicieux de commencer par ce point. Une fois traité, il pensait étudier le budget chapitre après chapitre, dans le cadre desquels les différents groupes pourraient poser leurs questions et présenter leurs amendements. Le Conseil communal répondrait ensuite aux interrogations et

exposerait sa position quant aux propositions avancées. Si cette façon de procéder, ainsi que l'éventuelle suspension de séance ne sont pas combattues, le président propose d'aller dans ce sens. Il laisse encore la parole au Conseil communal avant d'arrêter momentanément les débats.

M. Karakash (cc) indique que le CC aimerait se prononcer en premier lieu sur l'amendement global des Verts avant d'aller plus en avant dans le débat du budget. En effet, l'Exécutif ne peut pas travailler dans cette perspective de propositions faites sur un coup de crayon, de manière un peu arbitraire, sans que cela ne corresponde à une intention politique. C'est pourquoi, le CC souhaite que l'amendement des Verts soit retiré et en contrepartie, il s'engage à compenser le report de charges de l'Etat, soit quelque fr. 50'000.--, sur l'enveloppe totale du budget, mais pas forcément uniquement sur la catégorie des BSM. Charges qui sont déjà en très nette diminution comparé au budget 2009. De plus, le retrait de cette proposition permettrait de faciliter grandement la suite des débats.

M. Santiago (Les Verts) explique que l'idée était également avant tout de susciter la réaction. Etant donné que le CC a garanti qu'il compenserait le report de charges sur le budget, son groupe retire cet amendement visant à diminuer les BSM d'un montant total de fr. 117'600.--.

Au vu de ce retrait, le président proclame une suspension de séance de 15 minutes. Il est 21h50 et le président rouvre les débats. Il indique tout d'abord qu'il est recommandé de laisser les micros allumés et de veiller à bien parler en face de ces derniers, ce qui améliorera le confort pour les auditeurs placés au fond de la salle. Il procède enfin à l'examen de détail :

0 ADMINISTRATION

Mme Sandra Menoud (PLR) indique que son groupe a constaté de manière récurrente, que le calcul des charges sociales AVS était erroné. Bien que la correction pourrait améliorer le résultat d'environ fr. 100'000.--, il renonce aux amendements chapitre par chapitre.

Amendement POP - 020.310.03 Journaux et revues ~~6'000.00~~ 3'000.00

M. Vaucher (POP) explique que cet amendement consistait en la même démarche que celle des Verts. Bien que son groupe considère cette somme élevée, il retire cette proposition étant entendu que le CC s'est engagé à trouver des pistes pour réduire de fr. 50'000.-- l'enveloppe du budget.

020.301.00 Traitements administration

Mme Menoud (PLR) se réfère aux informations accompagnant le budget 2009, qui indiquait que ce montant incluait la création d'un poste de chef de service de l'urbanisme. Or, dans le rapport 2010, il est noté qu'il a été renoncé à ce poste. Dans les explications complémentaires à ce compte, il est expliqué que la diminution du montant est due au transfert de deux employés dans un autre service. Dès lors, le groupe PLR se déclare surpris de ne pas voir également l'impact financier entre 2009 et 2010 de la renonciation au poste de chef de service de l'urbanisme.

M. Karakash indique que l'impact de la non-crédation de ce poste est intégrée au budget. Etant donné que la diminution de fr. 195'000.-- enregistrée comprend cet impact et le transfert de deux employés.

1 SECURITE PUBLIQUE

112 Service de la sécurité publique et 113.351.00 Mandat de prestations avec la PCN

M. Hurni (Soc.) souhaite savoir, en se référant au montant global de fr. 709'400.--, si la commune octroie des salaires plus élevés aux postes de sécurité publique que ses voisines ? Il s'interroge encore sur la provenance de l'augmentation liée au mandat de prestations avec la PNE. Y a-t-il une économie pour Val-de-Travers par rapport à une police communale ?

113.365.00 Subvention SPA et sociétés canines

M. Vaucher (POP) souhaite s'assurer que le CC vérifie que les subventions versées le soient à des sociétés dont un ou des moniteurs sont reconnus par la SCS (Société cynologique suisse) et qui sont habilités selon la loi fédérale à statuer sur la capacité d'un propriétaire à détenir un chien.

140.300.01 Frais de commission de police du feu et 140.390.00 Imputation interne salaires

M. Schwab (Soc.) constate que les fr. 10'000.-- que la commission de police du feu touche sont nettement plus élevés que les indemnités (fr. 0.--) que perçoivent les conseillers généraux ! Et qui correspond également à la somme que le PLR accepte d'accorder au CC pour les honoraires des aménagistes et frais de plans ! En ce qui concerne les « imputations internes salaires », le groupe socialiste s'interroge de l'augmentation de 30%, l'enveloppe passant de fr. 142'200.-- à 191'100.--, et étant donné qu'aucun commentaire accompagnant ce poste n'a été annexé !

M. Vaucher (POP) dans le même esprit que le groupe socialiste, indique que ces 2 postes, bien que conscient de l'importance du travail fourni dans la prévention du feu, semblent surdimensionnés aux yeux de son groupe. En effet, l'un passe de fr. 5'000.-- à 10'000.--, l'autre de fr. 142'200.-- à 191'100.--, soit une augmentation de fr. 53'900.--. Il aimerait comprendre le pourquoi d'une telle augmentation et savoir si l'inflation de ces comptes se poursuivra pour 2011.

151.316.00 Location stand de tir des Verrières

Selon le groupe POP, ce poste sera à supprimer dès que possible, car cela dégagerait des fonds pour l'excellent projet novateur de stand 50 m et 10 m à Couvet. En outre, il s'interroge sur les éléments suivants :

- ✓ Pour quelle durée le contrat de location de stand des Verrières a-t-il été signé et à quelle date expire-t-il ?
- ✓ Le Conseil communal sait-il si les tirs obligatoires vont être supprimés au niveau fédéral puisqu'ils ne constituent plus une préparation militaire adaptée aux missions actuelles de l'armée ?

M. Michel (cc) répond tout d'abord que le montant attribué au mandat de prestations de la PNE dans le budget 2009, correspondait à une consolidation des conventions conclues entre la Police neuchâteloise et les anciennes communes de Couvet, Fleurier, Môtiers et Buttet. Dans le courant de l'année, le mandat de prestations a été renégocié sous l'égide de la nouvelle commune. Dès le départ, il était considéré qu'il ne devait pas être plus onéreux que le montant figurant au budget 2009, bien que le bassin de la population passait de 7'700 habitants pour les anciennes communes concernées à 10'800 pour la nouvelle. De ce fait, si la somme avait augmenté de manière proportionnelle au nombre d'habitants, cette rubrique serait passée à plus de fr. 170'000.--, inflation de près de 40 %. Les négociations intervenues avec la Police neuchâteloise et le Département de la justice, de la sécurité et des finances ont permis d'arrêter un montant de fr. 135'000.--, correspondant à peine plus de 0,8 poste au sein de la PNE. Dès lors, si la commune devait assumer elle-même ces prestations – en comparaison avec les communes qui disposent toujours d'une police locale – il aurait été nécessaire d'avoir 6 personnes. L'économie est donc substantielle. Toutefois, il ne faut pas s'y tromper, passablement de tâches ne sont pas reprises par la PNE (signalisation, contrôle des chantiers, contrôle et gestion des foires et des abbayes, notification des commandements de payer, etc.) qui ont été reprises par les travaux publics, la sécurité publique, et le secrétariat central, sans augmentation de personnel !

M. Michel informe ensuite les conseillers généraux qu'un mandat de prestations sera conclu avec la SPA en prévision du versement de la subvention 2010. Dès lors, dans le contexte des droits et obligations des différentes parties, le CC intégrera la remarque du groupe POP à la convention.

Il rappelle ensuite concernant les frais de commission de police du feu, qu'il y a 1.5 EPT dévolus à la prévention incendie, entouré de 31 bénévoles ! Ces derniers ne sont pas rétribués pour leur travail qui consiste à procéder à des visites d'immeubles, ces personnes entrent chez leurs voisins pour constater des éventuels problèmes, ce qui ne correspond pas à un travail très gratifiant. Le montant qui figure donc sous cette rubrique comprend les frais de formation de ces bénévoles et 2 repas annuels pour les remercier de leur engagement et motivation. A noter qu'au sein des autres

villes, par exemple au Locle, cette activité est professionnalisée ! L'Ecac préconise un total de 13 % de visites d'immeubles par année et notre commune a un taux de 9 %.

Concernant la rubrique 140.390.00, M. Michel indique que cette somme ne concerne pas que les salaires des 1.5 EPT qui entourent et conseillent les 31 bénévoles et qui effectuent les visites les plus complexes. Il n'y a pas d'augmentation de poste ni des salaires plus importants, mais l'inflation de ce compte est due à la participation aux charges d'administration non retenues au budget 2009, à savoir les imputations internes liées aux frais informatiques (convention CEG, nœud cantonal), de téléphones, de formation continue, d'économat, de photocopies, d'imprimés, d'archivage, etc. Cette manière de procéder fonctionne dans chaque service. Il ajoute que les imputations internes sont neutres. Dès lors, en comparaison avec les autres villes ou grandes communes, dans toutes proportions gardées, Val-de-Travers fonctionne à moindre frais dans ce secteur.

Concernant la location du stand de tir des Verrières, M. Michel rappelle que cette convention peut être résiliée d'année en année (12 mois à l'avance pour la fin d'une année). Les communes ont l'obligation de fournir des lignes de tir en quantité suffisante pour les tirs obligatoires. Or, ce n'est pas le cas pour la commune de Val-de-Travers qui ne dispose que de quelques stands en activité tels que notamment Noiraigue et Travers fonctionnant par journée de tir. Au vu des nuisances engendrées, chaque stand a un quota de journées qui est malheureusement insuffisant par rapport au nombre de tireurs astreints de notre commune. A l'avenir, les Autorités cantonales ne prévoient plus que 2 stands pour les tirs obligatoires au Val-de-Travers, à savoir – selon les prévisions - Noiraigue et Les Verrières. La suppression des tirs obligatoires n'est pas de la compétence du CC et elle n'est actuellement pas à l'ordre du jour du Parlement fédéral, même s'il n'est pas exclu qu'elle le soit à moyen terme. Pour l'instant, ce qui pose davantage problème concerne le dépôt de l'arme à l'arsenal qui fait débat à la fois dans les cantons et au niveau fédéral. Au sujet du projet de stand de tir de 50 m et 10 m, les tirs obligatoires concernent des lignes de tir de 300 m, ce qui n'est donc pas comparable.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) indique qu'il existe également un stand de tir à St-Sulpice !

M. Michel (cc) confirme et complète la liste par ceux de Buttes et Môtiers. Cependant, le nombre de journées de tir est trop limité et ne permet pas à tous les tireurs astreints d'accomplir leurs obligations. Ce qui implique que la commune est obligée de collaborer avec d'autres partenaires.

2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

210.317.05 Conférences, cinéma, location films et 212.318.00 Conférences, récitals, théâtre

M. Mairy (Soc.) remarque que les montants attribués aux activités culturelles des élèves des écoles primaire et secondaire restent relativement modestes. Toutefois, il n'a pas déposé d'amendements afin de ne pas charger le budget communal. Il rappelle qu'une réflexion est actuellement menée au niveau cantonal à ce sujet et se demande si le CC envisage d'apporter un soutien supérieur à ces rubriques dans les années futures, moins dotées pour l'école primaire que la subvention prévue aux sociétés canines par exemple !

Transport des élèves (général)

M. Hurni (Soc.) relève qu'il y a certes une petite hausse des élèves, mais une forte augmentation des montants liés à leur transport et aimerait en connaître les raisons.

M. Willener (UDC) indique que son groupe a également remarqué les importantes sommes dévolues au transport des élèves et aimerait savoir si elles seront appelées à diminuer à l'avenir.

Report de charges – journée d'enseignement spécialisé

Mme Menoud (PLR) souhaiterait savoir ce que représente en terme de coût la hausse de la contribution communale par journée d'enseignement spécialisé.

Camps de ski

M. Schwab (Soc.) se souvient avoir été redirigé en ce qui concerne cette question - lors de l'étude des comptes – auprès de la représentante socialiste au Conseil d'établissement scolaire. Il relève avoir tout d'abord emprunté ce chemin pour étudier le plan savamment pensé du CES quant à

l'organisation des camps de ski et autres activités extra-scolaires. Toutefois, il souligne qu'il y a une augmentation des coûts, mais une baisse du nombre de camps, étant donné que certains ont été abandonnés, et s'enquiert des raisons. De plus, il s'interroge sur le procédé d'utilisation des fonds des caisses villageoises. En effet, il souhaite savoir si une partie des avoirs gagnés par les parents d'élèves ou les bénévoles ont bien financé l'organisation de certains camps de ski. Selon les échos qui circulent, une autre partie de ces fonds aurait été attribuée à d'autres fins ce qui n'est pas admissible.

Amendement POP - 212.301.00 Traitements direction ~~320'000.00~~ 364'000.00 - 212.461.00 Subventions ordinaires ~~2'611'000.00~~ 2'623'000.00 et charges sociales

M. Vaucher (POP) explique que d'accepter l'amendement proposé entraînerait une augmentation réelle de charges pour la commune de fr. 38'500.-- (44'000.-- - 12'000.-- + 6'500.--).

Son groupe est conscient que la situation financière de la commune exige une réflexion approfondie avant d'engager une dépense. Mais, il faut aussi garder à l'esprit que la rallonge demandée est une dépense ponctuelle et réfléchie qui évitera de préjudicier durablement la qualité des structures en cours d'élaboration.

En effet, la mise en place d'une structure verticale de l'école (allant de l'école enfantine à la fin du secondaire 1) demande que l'on y investisse du temps et de l'énergie. Elle est destinée à durer sur plusieurs décennies. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles ont été pensées en tenant compte des exigences du concordat intercantonal Harmos.

Le groupe POP a bien compris que le Conseil communal semblait être pleinement conscient de l'investissement nécessaire à la mise en place des nouvelles structures puisqu'il écrit, au point 2.2. de son rapport à l'appui du budget 2010 :

« Consolidation de la direction verticale de l'école Jean-Jacques Rousseau

La nouvelle direction de l'école Jean-Jacques Rousseau, qui intègre l'ensemble de la scolarité obligatoire depuis l'école enfantine jusqu'à l'école secondaire, est en phase de consolidation. Le poste de directeur adjoint à l'école primaire et à l'école enfantine impacte désormais pleinement sur le budget, tandis que les traitements de la direction de l'école secondaire subissent une hausse, liée à la diminution des heures d'enseignement dispensées par les membres de la direction. La dotation globale augmente donc temporairement dans le cadre de la mise en œuvre d'Harmos, avant de retrouver un rythme de croisière.»

Actuellement, la Direction de l'école Jean-Jacques Rousseau représente 3.54 EPT (équivalent poste de travail), soit 1 EPT pour l'école enfantine et primaire, 1.54 EPT pour l'école secondaire et 1 EPT pour la Direction générale chapeautant l'ensemble.

En prévision du départ à la retraite de l'actuel Directeur général, le CC veut réduire la dotation de la Direction de 0.89 EPT dès l'année scolaire 2010-2011, la faisant passer à 2.65 EPT. Dans ces conditions, il lui paraît difficile de mener à bien les réformes entreprises et nécessaires suite à la fusion et à la mise en œuvre d'Harmos. Ces deux événements auront pour effet d'entraîner davantage d'heures supplémentaires pour les membres de la Direction. A savoir que ces derniers ont déjà dépassé les 1'000 heures en 2009. C'est pourquoi, le groupe POP propose une dotation de 3.1 EPT, ce qui correspond à une diminution de 0.44 EPT. Cette réduction, qui va déjà clairement dans le sens des économies souhaitées par le CC, aurait le double mérite de réaliser des économies, de permettre de coller dès 2011 au budget de fr. 320'000.-- (somme proposée cette année) tout en assurant une mise en place efficace des réformes.

La construction d'une école est un acte politique fort qui mérite de dégager certains moyens. Dès lors, le groupe POP estime qu'il n'est pas possible de se profiler comme région apprenante et simultanément réduire drastiquement la voilure de la Direction. Val-de-Travers a besoin d'une école bien pensée, bien dirigée et bien construite. M. Vaucher ajoute qu'un certain nombre d'enseignants sont présents dans la salle, car ils sont inquiets pour l'avenir et la mise en place d'une école efficace pour nos enfants. C'est donc pour toutes ces raisons, qu'il demande d'accepter ces amendements.

M. Kleiner (cc) donne raison à M. Mairy, les postes 210.317.05 et 212.318.00 sont sous-dotés. Il le rassure en confirmant que le CC va se pencher et réfléchir à cette situation. Il s'est d'ailleurs déjà adressé au Centre culturel du Val-de-Travers pour établir et négocier un projet de partenariat, afin d'arrêter une politique sagement pensée des activités à proposer progressivement aux différents degrés. Ce projet sera mis en consultation au Conseil d'établissement scolaire et le Législatif sera informé du fruit des tractations dans le courant du 1^{er} semestre 2010. Il ajoute que d'autres acteurs culturels seront contactés. Sur le fond, le CC partage pleinement ce souci. Il tient à souligner qu'aujourd'hui les élèves tous secteurs confondus bénéficient tout de même de la richesse de la palette culturelle également proposée à la population (spectacle, théâtre et traditionnelle séance cinématographique de Noël).

Concernant la problématique des transports scolaires, M. Kleiner relève que M. Hurni a partiellement raison car la présentation de ces transports dans le budget 2010 est considérablement différente de celle de 2009. Il faut savoir que la géographie et la satellisation de la commune de Val-de-Travers engendrent un certain nombre de coûts. Le CC a tenu à ventiler le chapitre transports scolaires sous 4 catégories différentes qui n'apparaissent pas dans les mêmes secteurs. A savoir :

- ✓ Le coût des transports des élèves dits « de la montagne » (210.318.10), a très peu augmenté. En raison de la réglementation très stricte qui y est liée, ces transports ont été externalisés et donc confiés à une entreprise privée. Il s'agit d'une obligation légale, une commune doit assurer le transport des enfants habitant dans un secteur où un collège de montagne s'y trouvait et a fermé ses portes. Ces transports sont subventionnés par le canton à hauteur de 50 %.
- ✓ Le transport des élèves inhérent à l'organisation des classes (210.318.11) n'est pas nouveau non plus. En effet, pour des raisons de lissage des effectifs, les élèves de certains degrés de Môtiers se rendent à Boveresse et réciproquement. Il n'y a pas eu d'augmentation à ce niveau-là.
- ✓ Le transport des élèves au bassin de natation du Centre sportif (210.318.00) a quant à lui considérablement augmenté. Un des objectifs de la législature est d'harmoniser les prestations. Or, lors de l'année scolaire précédente, les enfants de Couvet et Fleurier avaient l'opportunité de bénéficier de ces installations presque hebdomadairement, alors que ceux d'autres villages, Boveresse par exemple, n'y allaient jamais. Il est donc essentiel de remédier à cette situation, afin d'éviter que Val-de-Travers compte neuf écoles allant à neuf vitesses différentes. Pour des raisons de confort (temps de déplacement), il a été décidé de recourir à la même entreprise privée que pour le transport des élèves dits « de la montagne » pour amener les différents élèves sur ce site. Il faut savoir qu'en utilisant les transports publics, une classe des Bayards partant à 8h en direction de Couvet ne sera de retour qu'à 12h dans son village si tout va bien !
- ✓ Enfin quatrième chapitre de transports, l'abonnement offert aux élèves fréquentant le CVT, à l'exception de ceux domiciliés à Fleurier, (212.318.08) qui leur permet de voyager à Val-de-Travers également en fin de journée et le week-end. Malheureusement les finances ne permettent pas encore d'offrir cet abonnement à tous les enfants de la commune, ceux de Fleurier n'y ont donc pas droit. Sans compter que la nouvelle convention tarifaire Onde verte a augmenté. En effet, l'abonnement est passé de fr. 360.-- à 420.--, ce qui entraîne donc également un surcoût dans ce domaine.

Au sujet de la facturation du prix de la journée en institution spécialisée, M. Kleiner indique que le CC est actuellement en tractation avec le canton. La commune a cosigné le recours des villes contre cette décision et une commission parlementaire a été créée. Pour le moment, le paiement de cette contribution est en suspens, tant qu'une solution n'a pas abouti.

En ce qui concerne les camps de ski, il explique que ce thème a été traité tout d'abord par la Direction de l'école. Le Conseil d'établissement scolaire (CES) a ensuite été consulté et a validé le plan établi. Cette planification est différente et va rompre avec certaines habitudes. Pour mémoire, la pratique dans la majeure partie des villages communaux était que les élèves de l'école primaire des degrés 1 à 5 confondus partaient chaque année en camp de ski en Valais, ou ailleurs, mais en tout cas à l'extérieur du canton. Pour la majorité des instances consultées, il est apparu qu'il n'était pas nécessaire que ces élèves partent 5 années de suite. Nous ne sommes d'ailleurs pas certain qu'un élève soit toujours sensible de l'endroit dans lequel il skie. De plus, il s'avère que le confort

est plus grand pour les jeunes élèves s'ils ont la possibilité de rentrer chaque soir chez eux plutôt que de partir toute une semaine. Les camps de ski, verts et d'été ainsi que les autres activités extra-scolaires ont donc été planifiés sur toute la durée de la scolarité obligatoire, soit sur 11 années en incluant l'école infantine. Ceci a un coût ! M. Kleiner indique que les caisses villageoises ont changé d'affectation. La somme prévue pour les camps figure au budget sous la rubrique 210.317.01 et correspond à fr. 92'000.--, ce montant étant contrebalancé par le poste 210.436.30 comprenant la participation des parents. Auparavant, ce second montant n'apparaissait pas au budget car les camps de ski étaient financés en majeure partie par les caisses des commissions scolaires, alimentées grâce aux activités menées jusqu'au mois de juin par les ex-commissions. La somme réelle attribuée aux camps de ski s'élève à fr. 126'000.--, diminuée par les montants actuellement dans les caisses des commissions scolaires prévus pour ces camps spécifiques qui seront organisés au cours de cette prochaine saison hivernale. Il enchaîne ensuite plus précisément sur les rumeurs parfois déplacées concernant ces caisses villageoises. Son dicastère tient une comptabilité rigoureuse de chacune des caisses des ex-commissions scolaires. A savoir, que le montant total des 9 caisses s'élève à fr. 111'755.-- comprenant des sommes réservées exclusivement aux camps de ski de cet hiver pour les villages de Noiraigue, Travers, Boveresse, Buttes et St-Sulpice. A la question lancinante de l'agape offerte au corps enseignant le 3 juillet 2009, M Kleiner précise que le personnel communal s'est vu offrir un souper le 20 février 2009 et le CC avait convenu d'organiser aussi une agape pour le corps enseignant afin de marquer le terme de l'année scolaire 2008-2009. Cette agape a été acquittée par un montant prélevé dans chacune des caisses villageoises au prorata du nombre d'enseignants. Il ajoute que les personnes dévouées qui militent pour ancrer leur école au sein de la communauté villageoise, en organisant des ventes de gaufres par exemple, versaient les bénéfices de leur travail dans les caisses des commissions scolaires. Ces caisses permettent donc d'offrir un certain nombre de prestations et de services aux élèves mais également comme le révèlent les anciens comptes, de financer des soupers aux commissaires et aux membres du corps enseignant. Cette pratique a donc été reprise. Il rappelle que les soldes de ces caisses, une fois les camps de ski effectués, seront versés à la comptabilité communale. Une réflexion sera menée dans le courant du mois de janvier 2010 pour déterminer la part qui sera laissée aux mains des comités d'école.

Enfin, M. Kleiner donne très volontiers la position du Conseil communal sur l'amendement du groupe POP visant à augmenter le nombre d'équivalent plein temps de la Direction. L'éducation n'a pas de prix ! Et comme l'adage, le CC est unanime à considérer que l'éducation n'a effectivement pas de prix. Toutefois, il s'accorde également à estimer comme la majeure partie de l'Assemblée que l'école a un coût ! La seule lecture du budget confirme ces propos car sur un budget de quelque 57 millions de francs, l'enseignement se monte à hauteur de 9.5 millions. De rappeler que le déficit s'élève à plus de 3.5 millions de francs, c'est dire si l'heure est grave ! Aussi, après une longue et difficile réflexion, au terme de la 4^{ème} révision du budget seulement, le Conseil communal a choisi d'organiser la Direction autour d'une masse salariale réduite effectivement d'un montant équivalent environ fr. 60'000.-- pour 2010. Le CC comprend sincèrement l'amertume exprimée par nombre d'acteurs plus ou moins concernés par cette décision. Il convient toutefois de préciser qu'il n'est question que d'une non-reconduction, voire même partielle d'un poste, et non pas d'une suppression de poste par un licenciement ! De plus, force est de tenir les promesses faites lors de la campagne de fusion. A savoir que tout poste libéré devait être reconsidéré à la lumière de restructuration organisationnelle. C'est dans ce sens d'ailleurs que tant au Centre sportif qu'à la crèche communale – à chaque fois qu'une telle situation s'est présentée – la charge de traitement a été réduite sans que cela ne suscite quelles que réactions que ce soit. Certes, la charge de travail qui a caractérisé l'année 2009 est importante, et c'est même un euphémisme ! Le nombre d'heures supplémentaires effectué par l'ensemble du personnel de l'administration communale est impressionnant. Cela était attendu et l'école n'a donc pas échappé à cet effet. Tant les enseignants tous secteurs confondus, que la Direction, sans oublier le personnel du secrétariat et de conciergerie ont fourni un immense effort et surtout un travail d'une extrême qualité. Le chef de dicastère des finances l'a dit au cours de cette seule année 2009, le déficit structurel a été réduit de quelque fr. 600'000.--. Seule la conjoncture sera parvenue à annihiler ce résultat. Cette pénalisation conjoncturelle pourrait nous faire tomber dans le piège du lâcher prise, mais il n'en est rien et il n'en sera rien. Le Conseil communal se battra de la manière la plus rigoureuse tout au long de cette législature. Seul l'avenir de Val-de-Travers et de ses enfants prime. C'est bien vers l'avenir que la réflexion du CC s'est tournée concernant cette décision. Un avenir envers les femmes et les hommes de cette commune, auxquels il a été promis de tout faire pour éviter d'augmenter le

coefficient fiscal. Aujourd'hui, le CC certifie que les divers scénarios évoqués avec l'équipe de Direction ne sont pas des scénarios catastrophes. Ne faites pas dire à Harmos, ce que le concordat ne dit pas ! Val-de-Travers est et restera une région apprenante, elle l'est d'ailleurs plus qu'au travers de son école, elle l'est au travers de son administration communale et de l'ensemble de ses acteurs. Aujourd'hui, l'école a digéré les effets de la fusion et est organisée de manière à répondre aux contraintes d'Harmos de 2010-2011. Toutes les autres mesures d'ordre pédagogique n'entreront en vigueur qu'au cours de l'année scolaire 2011-2012. Pour l'école, cette année 2009, était une année exceptionnelle et grâce à l'énorme et excellent travail accompli par la Direction et les enseignants, l'enseignement dispensé dans les classes a été de qualité et le restera. L'équipe de la Direction sera réorganisée selon des nouvelles modalités respectivement en lien avec son secrétariat qui souhaite lui réduire un tout petit peu son activité. Un directeur général chapeautera ses 2 ou 3 collègues adjoints. Le dicastère de l'éducation et de l'enseignement continuera, quant à lui, à apporter son soutien dans des domaines bien plus politiques qu'il gère déjà aujourd'hui (parascolaire, transports scolaires, foyer scolaire, orthophonie, médecine scolaire, etc.). Cette mesure n'est pas drastique. Le CC est parti de la situation actuelle, soit de 3.5 EPT, auquel environ 1 EPT a été retranché pour arriver à 2.65. La mesure aurait été drastique si le CC était revenu au 3.1 EPT qui avaient cours lors de l'année scolaire 2008-2009 pour enlever cet équivalent plein temps et appliquer 2.1 EPT, ce qui aurait été absolument insupportable. Ce sont pour toutes ces raisons et pour l'intérêt général de la collectivité, que le CC invite l'Assemblée à rejeter l'amendement POP.

M. Mairy (soc.) ne va pas reprendre tous les propos de M. Vaucher, mais indique que le groupe socialiste rejoint les arguments exposés et suivra cet amendement à l'exception des membres de la Commission de gestion et des finances qui resteront fidèles aux décisions prises au sein de cette dernière. Il souhaite simplement rajouter qu'il s'agit d'une Direction d'école qui ne travaille pas pour son simple plaisir – en espérant qu'elle en ait encore - mais qu'elle œuvre pour fixer un cadre favorable à une qualité d'enseignement digne d'une région apprenante comme cité à maintes reprises par le CC. Il aimerait savoir concrètement et à titre personnel, quelles prestations ne seront plus assurées demain en diminuant de façon drastique la dotation de la Direction. Car au 3.54 EPT actuellement représentés, il est nécessaire d'y ajouter environ 1'000 heures supplémentaires que les 4 membres de la direction ont effectué en 8 mois. Ce qui amènerait plutôt à augmenter la dotation de la Direction pour arriver à 4 ou 4.5 EPT de manière à fonctionner plus efficacement. Dès lors, en comparant cette situation aux 2.65 EPT prévus pour demain, il est tout à fait compréhensible de parler de mesure drastique !

M. Santiago (verts) souhaite davantage s'exprimer sur la forme que sur le fond. Pour mémoire, dans le cadre de l'étude du budget 2009, le CC a demandé les moyens financiers pour engager un nouveau directeur-adjoint afin de compléter l'équipe de Direction. La justification pour cet engagement était que le chantier Harmos correspondait à une réforme importante s'étalant sur les 35 prochaines années et nécessitait donc une telle dotation. Aujourd'hui, le CC indique finalement qu'il peut se passer de cette force de travail au sein de la Direction générale dès août 2010. Un autre élément surprenant est qu'un crédit a été voté en septembre dernier pour donner des locaux digne de ce nom à une direction verticale qui comptait à cette époque toujours un directeur général et 3 directeurs-adjoints. Le CG a accordé ce crédit pour mener à bien ces travaux. Concernant le budget 2010, comme l'a relevé le chef de dicastère, il y a eu 4 tours pour peaufiner ce document. Les membres de la CGF ont vu défiler une dernière version contenant un fichet intercalaire, soit à la dernière minute, qui réduisait voire biffait le poste du Directeur. Finalement, il aimerait savoir sur quel pied danser ? En effet, il a peine à se retrouver dans cette valse d'hésitation et à savoir quelles déclarations et annonces du CC doivent être suivies. En fin de compte, c'est la crédibilité du Conseil général qui est engagée lorsqu'il doit voter et accorder des moyens. Un jour, il est nécessaire d'investir et le lendemain cela n'est plus nécessaire ! C'est pourquoi, dans ce flou, M. Santiago propose d'accepter l'amendement POP et d'évaluer la situation à la fin de l'année scolaire 2010-2011 de manière beaucoup plus sereine que quelques jours avant l'approbation du budget et ainsi définir si réellement la commune peut se passer de cette force de travail. Il rappelle qu'aujourd'hui la situation n'est pas encore tout à fait claire, car les communes sont toujours dans l'attente de recommandations que le canton doit émettre. En résumé, il est peut-être un peu précipité d'avancer dans ce grand chantier d'Harmos sans les recommandations de l'Etat.

M. Stauffer (PLR) indique que son groupe suivra les conclusions du CC, dont les explications sont claires. Il estime que le crédit voté pour donner des locaux adéquats au secrétariat et à la Direction générale n'est pas forcément lié à la dotation, étant donné que ces travaux sont indispensables. Il n'y a donc pas de valse d'hésitation mais bien une volonté claire du Conseil communal de faire avancer la commune, non seulement dans le domaine de l'enseignement mais également dans tous les autres. Il envisage clairement de restructurer l'administration de façon judicieuse en dégagant des économies structurelles. Dès lors, pour le groupe PLR, soutenir le CC, c'est soutenir cette restructuration, soutenir la diminution du déficit structurel et donc souhaiter également parvenir à une situation financière saine. Bref, aller en direction de jours meilleurs.

M. Vaucher (POP) abonde dans le sens du groupe PLR. Il est tout à fait acquis à la volonté de réduire la voilure. C'est pourquoi son groupe propose déjà un amendement qui diminue une partie en comparaison de la situation actuelle, en passant de 3.54 EPT à 3.1. L'idée n'est donc pas de gonfler une direction ou de l'augmenter, mais de la diminuer de manière raisonnable, en faisant en sorte que sur la dernière partie de l'année civile, soit de septembre à décembre, la Direction ne se retrouve pas avec 2.65 EPT, car cela ne sera tout bonnement pas possible. Il ajoute que son groupe aurait pu proposer de prélever cette somme dans l'aide à la fusion, car finalement c'est bien en raison de la fusion que la Direction a dû être augmentée ! Il rappelle qu'autrefois, cette dernière ne concernait que l'école secondaire mais a absorbé depuis l'entier des écoles enfantines et primaires ! La Direction ne concerne plus uniquement l'école secondaire mais bien l'ensemble des niveaux. Le directeur EE et EP est jeune et encore en formation. La volonté du POP n'est donc pas de jeter l'argent par les fenêtres mais de permettre à la Direction de pouvoir continuer un travail de qualité sur la fin de l'année civile 2010 et de revoir la situation pour 2011.

M. Mairy (soc.) souhaite faire remarquer au porte-parole du groupe PLR qui promet d'aller vers des temps meilleurs, que ces temps peuvent être quantifiés. Si d'aventure, la proposition du CC devait passer la rampe et donc l'amendement du POP être refusé, le groupe socialiste restera attentif à ce qui effectivement aura dû être abandonné au sein de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau en terme de prestations offertes aux élèves. Ce qui aura dû être mis de côté, faute de moyens humains à disposition.

M. Kleiner (cc) précise que le Conseil communal vérifiera bien entendu quelles prestations devront être réduites et réévaluera la situation si la qualité pédagogique devait s'en ressentir et être péjorée. Toutefois, il en doute, car, selon lui, établir une telle relation de causes à effets entre la dotation d'une équipe de direction et la qualité de l'enseignement, c'est à son sens faire peu de cas de l'éthique professionnelle du corps enseignant. Il invite les conseillers généraux à se renseigner auprès des autres services de l'administration comme il en a été fait auprès de l'équipe de Direction, afin de comprendre que l'ensemble du personnel communal est dans la même situation et possède des heures supplémentaires considérables. Il est donc nécessaire de trouver des solutions et de ne pas tirer sur la corde trop longtemps. Il confirme à M. Santiago que l'engagement du directeur-adjoint des EE et EP, n'a en aucun cas pour but de remplacer un autre directeur. La composition de cette équipe est réfléchie et liée à la problématique de la verticalisation d'Harmos qui exige de couvrir les 11 degrés de l'école obligatoire. L'équipe de Direction qui était en place jusqu'au mois de juin 2009 ne permettait pas de remplir cette exigence, raison pour laquelle, le CC a engagé un spécialiste de l'école enfantine et primaire en la personne de M. Simon. L'objectif est donc d'entrer dans le cadre fixé par Harmos, l'opportunité a été saisie suite et grâce à la fusion. Le fait de voter un crédit pour donner des locaux adéquats et adaptés à une équipe de Direction n'est pas en contradiction avec la manière dont sera dessinée la future équipe de Direction. Les mesures proposées par le Conseil communal n'impliquent pas forcément et ne signifient pas qu'il n'y aura pas 4 personnes au sein de cette Direction.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement POP. Ce dernier est refusé par 20 NON contre 15 OUI et 1 abstention.

3 CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

Amendement Soc. - 301.365.01 Subventions à Musée Rousseau ~~3'000.00~~ 5'000.00

M. Hurni (soc.) indique qu'il s'agit là du seul amendement socialiste à ce budget. Il apparaît à son groupe que les subventions au Musée Rousseau sont un peu modestes. En effet, cette année il prépare son 200^{ème} anniversaire. M. Hurni – même s'il est personnellement davantage pro-Voltaire que pro-Rousseau - estime que le Vallon a un vrai lien avec cet auteur du Siècle des Lumières. Il rappelle que le collège a été renommé Ecole Jean-Jacques Rousseau. Même si cette subvention a été augmentée un tant soit peu, ce n'est pas encore suffisant pour construire un dossier de qualité. Pour son anniversaire, le Musée va rechercher des fonds, que ce soit auprès de la Loterie romande ou auprès d'autres partenaires. Mieux le dossier sera conçu et plus il attirera. Le jeu en vaut donc la chandelle ! C'est pourquoi, le groupe socialiste propose d'augmenter ce poste de fr. 2'000.--.

343.315.01 Cartes

M. Mairy (soc.) souhaite savoir à quoi ces cartes correspondent ?

343.314.01 Frais d'entretien de l'extérieur

M. Hurni (soc.) s'interroge sur le montant de fr. 50'000.-- attribué à cette rubrique. Pourquoi est-ce autant cher ? Que comprend cette somme ?

Restaurant du Centre sportif

M. Hurni (soc.) aimerait savoir si le restaurant est rentable ? Il n'est malheureusement pas possible de l'analyser à la lecture des comptes et dès lors, il s'enquiert si la promesse faite en ce sens par l'ancien syndicat est tenue. Le restaurant fait-il des bénéfices et si tel n'est pas le cas, s'agit-il d'un objectif du CC ?

343.318.10 Maintenance informatique

M. Willener (UDC) s'interroge sur les fr. 20'000.-- budgetisés ?

Autres loisirs

M. Savic (UDC) s'enquiert des raisons du non-renouvellement de la subvention à la Noble corporation des Six communes pour son traditionnel souper dit des pipes ?

350.318.00 Fête du 24 février

Mme Menoud (PLR) indique qu'il a été confirmé à son groupe que les sommes versées à ces manifestations étaient identiques à 2009, sans imputation ni facturation. Dès lors, est-ce que le montant prévu pour la fête du 24 février était déjà budgétisé en 2009 ou y a-t-il des diminutions prévues pour les autres manifestations 2010 ?

350 Manifestations

M. Mairy (soc.) souligne que la hiérarchisation des manifestations de Val-de-Travers est une très bonne chose et est cohérente. Toutefois, son groupe aimerait connaître de quelle façon cette hiérarchisation se répercute sur les subventions accordées à ces manifestations.

390.318.00 Traitements organistes

Mme Menoud (PLR) demande s'il s'agit de « traitements » tel que le libellé l'indique ou de mandats ? En effet, en cas de traitements, il est étrange qu'aucune charge sociale ne soit budgétisée.

M. Kleiner (cc) corrige tout d'abord le petit lapsus de M. Hurni en précisant qu'il s'agit du 300^{ème} anniversaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau ou du 250^{ème} anniversaire de son passage à Môtiers. Le Conseil communal a décidé d'augmenter la subvention accordée de fr. 2'000.-- pour 2010, en imaginant l'augmenter du même montant en 2011 et en 2012. Ce qui aurait permis d'aider l'Association pour l'organisation d'une manifestation en 2012. M. Kleiner indique qu'il a consulté les comptes de l'Association dernièrement et confirme qu'elle n'est malheureusement pas riche. Toutefois, cette subvention est à la hauteur des possibilités de la commune.

La rubrique 343.315.01 comprend les cartes magnétiques que les clients achètent pour pouvoir entrer à la piscine.

M. Kleiner conçoit que la somme attribuée à l'entretien extérieur du Centre sportif est beaucoup trop élevée et relève que ce poste a déjà fait l'objet de questions lors du budget 2009. Le Conseil communal est entré en contact avec le consortium de paysagistes qui s'occupe de l'entretien des terrains et autres abords extérieurs. A noter qu'il ne s'agit pas uniquement de l'entretien du terrain de football mais de l'entier de l'environnement extérieur. Le CC est en tractation pour diminuer ces coûts et/ou rentabiliser davantage ce terrain qui est effectivement sous-utilisé.

Concernant le restaurant du Centre sportif, Il rappelle qu'en 2007, ce dernier était déficitaire à hauteur de quelque fr. 28'000.--, en 2008 d'environ fr. 30'000.--, et en 2009, grâce aux bénéfices de la fusion et de la professionnalisation, la commune est parvenue à réduire le personnel. Un cuisinier, ainsi qu'un sommelier n'ont pas été remplacés suite à leur départ. Dans un même temps, la responsable du restaurant a tenté avec succès de mieux cibler les repas en fonction du public. La majeure partie des repas étant servie à des membres de la protection civile, l'objectif premier de ce restaurant n'est donc pas de concurrencer les excellents restaurants de la place. Dès lors, le résultat 2009 ne sera pas à fr. 0.--, mais le déficit sera probablement réduit d'environ $\frac{2}{3}$.

Au sujet de la maintenance informatique, M. Kleiner ne peut malheureusement pas donner de renseignements sur cette rubrique.

En ce qui concerne les manifestations et sa hiérarchisation, M. Kleiner souligne que la partie « manifestations » a enfin abouti, il reste toutefois encore tout le volet des sociétés locales à étudier en collaboration avec les différents acteurs. Le CC a pris le parti durant toute l'année 2009 de négocier avec les associations et sociétés concernées. Les manifestations ont ainsi été catégorisées de la manière suivante :

- ✓ Manifestations à caractère national ou international (Défi du Val-de-Travers, Art en plein air, etc.) ;
- ✓ Manifestations à caractère régional (Fête nationale, Comptoir, etc.) ;
- ✓ Manifestations dites communales (Abbaye, 24 février, etc.) ;
- ✓ Et les fêtes locales, qui sont importantes pour la vie des villages et qu'il faut conserver en négociant avec les sociétés qui les organisent.

Voici l'objectif pour 2010.

Pour terminer, il précise effectivement qu'il s'agit de mandats qui ont été conclus avec les organisateurs.

M. Michel (cc) vient au secours de son collègue concernant la maintenance informatique du Centre sportif. Il explique tout d'abord que dans le chapitre de l'administration, la rubrique 020.315.01 convention et maintenance informatique, correspond à la convention liant la commune au centre électronique de gestion (CEG) de la Ville de Neuchâtel. Tandis que l'informatique du Centre sportif, qui abrite le service de la sécurité civile et militaire, est gérée par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et donc fait l'objet d'un autre contrat. Raison pour laquelle ces montants sont séparés d'un point de vue comptable. Lorsque ces deux entités fusionneront, ce montant sera intégré dans le poste 020.315.01.

M. Karakash (cc) répond à l'interrogation du groupe UDC concernant le traditionnel souper des pipes. Il rappelle tout d'abord que ce souper réunit des gouverneurs autour d'un apéritif, qui vont ensuite manger au restaurant des Six communes. Dès lors, M. Karakash est certain que les conseillers généraux comprendront que de financer une telle manifestation par l'impôt alors qu'elle n'apporte aucun intérêt général puisse poser problème au CC. Cependant, vu qu'il s'agit d'une tradition, il a été décidé d'offrir une verrée, de mettre à disposition un sapin de Noël, ainsi qu'une salle communale à titre gracieux, sachant que l'organisation de l'apéritif a lieu chaque année dans un village différent. Comparé à d'autres manifestations, ces 3 prestations sont un traitement plutôt généreux. Toutefois, la réaction de la Noble corporation ne s'est pas faite attendre, cette dernière souhaitait rencontrer le Conseil communal afin de pérenniser son souper en maintenant une politique de subventionnement raisonnable. Etant donné que cette fondation est née d'une tradition forestière, il appartenait à M. Karakash, chef du dicastère de l'économie, de rencontrer le Haut conseil de la Noble corporation. Lors de cet entretien, il a été convenu que le CC soutiendrait cette fondation si elle fournissait une mission d'intérêt général. Un projet est donc en cours de négociation

pour, par exemple, lui confier l'entretien d'un coin de forêt contre rémunération de manière à ce qu'elle puisse financer son souper.

Le président indique que la discussion est toujours ouverte sur l'amendement socialiste, visant à augmenter la subvention du Musée Rousseau.

M. Hainard (soc.) considère la réponse du Conseil communal d'insatisfaisante quand il indique qu'il fait avec les moyens qu'il a ! Il relève qu'avec fr. 5'000.-- il est malheureusement difficile de faire grand-chose. Il s'étonne du discours du CC qui souhaite promouvoir le Val-de-Travers, faire appel à ces personnalités, rappeler l'histoire de cette région, alors qu'il lésine sur des montants ridicules sur des événements dont l'impact publicitaire serait énorme. Il considère ce procédé de décourageant et convie le CC à revoir sa position. Il ira même entretenir les alentours du Centre sportif pour augmenter cette subvention s'il le faut ! Dès lors, il prie le CC d'être généreux, il en va de l'image de marque de Val-de-Travers ! Les anniversaires en lien avec Jean-Jacques Rousseau ne sont pas rien et seront fêtés dans le monde entier du Japon aux Etats-Unis en passant par Genève et la France. Il est convaincu que si cette demande venait à être refusée, l'ensemble de la région friserait le ridicule !

M. Stauffer (PLR) ne va pas mener de grands débats, le groupe PLR est tout simplement prêt à entrer en matière sur cet amendement, à démontrer également qu'il souhaite valoriser la région et mettre en avant cet illustre personnage comme il se doit à travers le monde entier puisque c'est le rayonnement attendu par cette manifestation. Sans oublier que son groupe compte bien, grâce à son geste d'ouverture, que le groupe socialiste fasse aussi un effort envers ses amendements et l'en remercie d'avance de jouer le jeu. Il ajoute que le groupe PLR ne va pas augmenter toutes les subventions et va également essayer d'éviter un transfert des pipes à Rousseau ! Dès lors, il invite l'ensemble du Législatif à accepter d'augmenter cette subvention de fr. 2'000.--.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'amendement socialiste. Ce dernier est accepté par 33 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

4 SANTE

Amendement POP - 461.318.01 Subventions soins dentaires ~~10'000.00~~ 20'000.00

M. Vaucher (POP) demande à ce que la somme dévolue aux subventions des soins dentaires reste la même que celle budgétée en 2009, soit fr. 20'000.--. En effet, son groupe estime que ce n'est qu'après examen des comptes 2009 qu'il saura si cette somme est vraiment surfaite. Dès lors, réduire cette subvention avant la fin du premier exercice comptable ne lui semble pas judicieux, car il pourrait regretter qu'une décision prise prématurément puisse devenir un argument de modification à la baisse de l'arrêté accepté par le Conseil général le 30 mars 2009.

491.331.00 Amortissement ambulances

M. Savic (UDC) : A quel moment a été commandé la deuxième ambulance ?

491.461.00 Subvention temporaire de l'Etat

M. Vaucher (POP) souhaite savoir combien de temps l'Etat va encore verser cette subvention et ce qu'il se passera après. En son sens, une fois de plus, le Conseil d'Etat et la direction d'HNE ne se préoccupent pas d'assurer à terme une couverture sanitaire digne de ce nom. C'est pourquoi, son groupe demande au Conseil communal qu'il négocie avec la plus grande pugnacité avec l'Etat afin que celui-ci s'engage à pérenniser cette subvention.

M. Hurni (soc.) s'interroge dans le même sens que M. Vaucher et aimerait également savoir dans quel sens se dirige les négociations relatives à la subvention temporaire de l'Etat pour les ambulances. En effet, l'Etat s'était engagé à verser cette aide ponctuelle à condition que le canton réfléchisse à un nouveau mode de financement. Cette subvention serait éventuellement cantonale pour ne pas défavoriser les régions périphériques en leur faisant payer le service des ambulances. Si ses informations sont exactes, cette subvention devraient s'éteindre à fin 2010 ! Dès lors, il s'enquiert de savoir si l'Etat s'est engagé à mener une réflexion ou si la commune devra ajouter une charge structurelle supplémentaire de fr. 300'000.-- à son budget dès 2011. Cela correspondrait en

l'occurrence à un transfert de charges, que cette fois-ci, les méchants Députés de gauche combattront !

M. Kleiner (cc) confirme que le CC souhaite que le subventionnement des soins dentaires soit utile à la population, mais malgré la publicité qui a été faite auprès des parents d'élèves concernant cette prestation, le montant budgétisé en 2009 ne sera de loin pas dépensé. Raison pour laquelle, il a été décidé de le diminuer afin de coller au mieux à la réalité.

M. Michel (cc) explique qu'effectivement une subvention de l'Etat est versée au service d'ambulance pour permettre à ce dernier d'engager 3 ambulanciers supplémentaires et de garantir l'exploitation d'un deuxième véhicule afin de maintenir le niveau de sécurité sanitaire. Cette subvention est limitée à 2 ans. Elle a commencé à courir au 1^{er} janvier 2009 et se terminera donc au 31 décembre 2010. Le CC se préoccupe de cette problématique et tente de trouver une solution pour pérenniser l'emploi d'une deuxième ambulance. Plusieurs pistes sont explorées et différents partenaires ont été contactés, notamment Ste-Croix, qui possède également un service d'ambulance. A savoir qu'au canton de Vaud, les domaines pré-hospitalier et de transport des patients sont de la compétence du canton et il faut donc négocier avec ce dernier. Le Conseil communal s'est également approché des SIS des villes pour développer la coordination entre les différentes entités. Une autre idée à creuser consisterait à réétudier les périmètres d'intervention à l'intérieur du canton. Il est également prévu d'examiner dans quelle mesure le sanitaire peut être lié aux différents projets de réformes, notamment au niveau de la défense incendie qui pourrait prévoir un concept cantonal avec un financement « pot commun » alimenté par les communes. Bien entendu, le CC poursuivra ces discussions avec le Département de la santé et des affaires sociales, qui a d'ailleurs lancé une étude sur les 3 services d'ambulance. Il rappelle qu'une étude avait déjà été menée et rendue il y a quelques mois par une organisation faïtière, composée des différents services d'urgence du canton. Les communes ont donc proposé que le DSAS reprenne et reparte de celle-ci. Dès lors, les négociations se poursuivront jusqu'à ce qu'une solution soit dégagée.

Au sujet de la question de M. Savic, M. Michel rappelle que le service d'ambulance fonctionne avec 3 véhicules, un âgé de 14 ans arrivant à environ 134'000 km, un autre de 10 ans, acheté en 2000 et arrivant à un peu plus de 140'000 km et le dernier de 3 ans avec à peine plus de 55'000 km. Raison pour laquelle le renouvellement d'une ambulance figure au budget des investissements pour 2010.

M. Vaucher (POP) indique qu'au vu de la réponse du Conseil communal, le groupe POP retire son amendement visant à ne pas diminuer la subvention communale aux soins dentaires. Il se réjouit de savoir que les enfants du Val-de-Travers ont de bonnes dents. Toutefois, si la situation devait se péjorer, il remercie d'avance le CC de revenir avec une proposition d'augmentation de cette aide aux parents d'élèves.

5 PREVOYANCE SOCIALE

541.365.01 Participation à d'autres structures

M. Hurni (soc.) : Comment justifier la différence de coûts entre la structure privée de Môtiers et les crèches communales ?

588 Programme d'insertion du VDT

Mme Menoud (PLR) constate des différences entre le budget figurant dans le rapport sur le programme d'insertion et le budget 2010 et s'enquiert des raisons ?

Les membres du Conseil général n'ayant plus de questions sur ce chapitre, le président, avant de passer la parole à l'Exécutif, rappelle qu'un amendement du CC a été déposé en écho des votes du Grand Conseil et se définit comme suit :

Amendement CC - 530.361.00 Remises de cotisations AVS/AI ~~20'500.00~~ 0.00

M. Kleiner (cc) relève que la différence de coûts entre les crèches sont un excellent constat du groupe socialiste. En effet, la crèche communale coûte environ 5 à 6 fois plus cher qu'une structure privée, en raison des charges de traitements qui incombent à la commune. La subvention de l'Etat étant tellement modeste dans ce domaine que les charges restent simplement élevées. Il ajoute que

le CC a abouti à un modèle de subventionnement des structures privées qu'il a expérimenté sur celle de Môtiers et pourra l'utiliser sur les autres structures d'accueil parental de jour par exemple. L'objectif de l'Exécutif est de répondre le mieux possible aux besoins des familles. Par ailleurs, il aimerait pouvoir subventionner une crèche privée qui pourrait s'installer à Travers, village dans lequel la demande est forte.

M. Rumley (cc) répond à Mme Menoud, qu'il est normal que les chiffres ne soient pas identiques entre le projet d'insertion et le budget 2010. En effet, l'aide cantonale demandée s'élevait à fr. 350'000.--, alors que l'Etat s'est engagé à hauteur de fr. 310'400.--, montant intégré au budget.

M. Karakash (cc) explique que l'amendement déposé par l'Exécutif sur les remises de cotisations AVS/AI découle simplement des décisions prises par le Grand Conseil. Contrairement aux autres reports de charges, ce dernier n'était pas nouveau car il figurait déjà au budget 2009 suite à un communiqué de l'Etat qui demandait d'intégrer cette rubrique dans le cadre de l'élaboration des budgets des communes. Finalement, il s'est avéré que le canton n'avait pas la base légale nécessaire pour percevoir des contributions communales dans ce domaine. Dès lors, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil de régulariser cette situation par l'adoption d'une modification de la loi. Etant donné que le Grand Conseil a refusé cet objet, ce report de charges doit être supprimé, car ces contributions ne seront perçues ni en 2009, ni en 2010.

Cet amendement n'étant pas contesté, le président passe aux chapitres suivants :

6 TRAFIC

La discussion n'est pas utilisée.

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Amendement PLR 700 & 710 concernant la reprise de personnel de la SEVT

Mme Menoud (PLR) indique que son groupe refusera le transfert des 2 employés de la SEVT au sein du personnel communal. En l'état actuel du budget, le groupe PLR n'a pas pu déterminer le traitement du fontainier et précise qu'il ne remet pas en question ce poste. Si le groupe PLR a cette optique, c'est qu'en transférant les 2 employés de la SEVT, cela aura tendance à figer les charges et ne permettra pas de réduire le coût de l'eau et de l'épuration à futur.

Amendement PLR 790.318.01 Aménagement honoraires et frais de plans fr. 90'000.-- 10'000.--

Mme Menoud (PLR) relève que ce montant semble trop exagéré, c'est pourquoi son groupe propose de le diminuer.

M. Rumley (cc) constate tout d'abord avec satisfaction que la création du poste de fontainier n'est pas revendiquée. Mais, il est dès lors nécessaire de prévoir un autre amendement afin de rajouter son salaire, car les amendements PLR l'ont supprimé. A savoir que pour professionnaliser le domaine de l'eau, un transfert de poste des travaux publics a été effectué. M. Cochand est devenu fontainier communal et a effectué un excellent travail. Pour améliorer davantage l'efficacité du service de l'eau, il est nécessaire de rattacher administrativement 2 adjoints sous son aile. En effet, la situation actuelle ne donne pas satisfaction, certains dossiers n'avancent pas assez rapidement car les employés qui collaborent avec le fontainier sont sous la direction et reçoivent leurs ordres de la SEVT. Ce qui signifie qu'elles ne travaillent pas à 100% pour le service de l'eau. Afin de viser la rationalité économique et une efficacité accrue du service de l'eau, il est nécessaire que l'internalisation de ces employés soit effectuée. M. Rumley insiste sur le fait que le service de l'eau sera amené à fonctionner durant plusieurs années et ce n'est pas dans ce domaine que des postes devront être supprimés. Il rend ensuite attentif le groupe PLR que ses calculs ne sont pas justes. Ces chapitres fonctionnant par un système de taxe causale, les amendements ainsi déposés impliquent un renchérissement de la taxe d'épuration, ce qui n'est pas le but recherché ! Le groupe PLR s'est d'ailleurs montré opposer à l'augmentation de telles taxes. Il ajoute, comme expliqué au sein de la CGF, que ce transfert d'employés permettrait à la commune de se décharger d'un montant de fr. 432'000.--, compensé par les charges salariales liées aux 2 employés qui se monte à fr. 201'121.--, auxquelles il faut rajouter les travaux réalisés par la SEVT (relevage des compteurs,

facturation de l'eau, frais de tonte autour des réservoirs et des STEP) pour un montant de fr. 110'000.--. L'économie ainsi réalisée est donc très claire. Cependant, les calculs du groupe PLR arrivent à un résultat différent car il est pris en compte non seulement les salaires des nouveaux employés mais également celui du fontainier. M. Rumley ne comprend dès lors pas pourquoi le groupe PLR ne souhaite pas aller vers une solution bénéficiaire pour la commune. S'il ne souhaite pas engager ces personnes, pour obtenir la même qualité de prestations, la commune devra payer à la SEVT des honoraires pour 4'000 heures de travail par année, partant du principe qu'une personne fournit 2'000 heures. 4'000 heures facturées au prix de fr. 85.--, engagent un montant de fr. 340'000.--. Alors pourquoi payer autant de charges alors qu'elles ne s'élèveraient qu'à fr. 201'121.-- en transférant les employés de la SEVT ?

Concernant les frais d'aménagement, M. Rumley rappelle, à l'instar de l'année dernière, qu'un urbaniste pour une commune d'une telle dimension – tant en superficie, population, qu'en nombre de bâtiments – serait utile et précieux. Cependant, le groupe PLR, par son porte-parole M. Calame, avait exprimé son opposition à créer un tel poste, et souhaitait que le chef de dicastère procède par mandats de prestations. Aujourd'hui, le groupe PLR souhaite supprimer le recours à ces mandats en réduisant drastiquement la rubrique 790.318.01. A cette allure, M. Rumley s'interroge dans quelle situation il se trouvera dans 2 ans ! Il ajoute que plusieurs dossiers ne peuvent être traités à l'interne car les compétences requises manquent, alors que c'est dans ce genre de situation que l'administration recourait aux services d'aménagistes externes. Sans compter un certain nombre d'études qui ont dû être confiées à des bureaux spécifiques, notamment :

- ✓ Zone de dangers naturels à Fleurier : étude effectuée par des ingénieurs et géologues pour déterminer les coûts et mesures de protection à prendre.
- ✓ Projets de chauffage à distance à Couvet et Fleurier : une pré-étude a été établie pour le projet important de Couvet qui concerne plusieurs bâtiments communaux, l'entreprise Bourquin et Hôpital neuchâtelois. Le coût de cette étude se monte à fr. 12'000.--, financée par les 3 parties à hauteur de fr. 4'000.-- chacune.
- ✓ Plan de quartier de Surville à Buttes : afin de pouvoir finaliser ce plan, il est nécessaire qu'une modification du plan d'aménagement soit apportée. Même si M. Rumley a les compétences professionnels pour ce dossier, il ne dispose malheureusement pas du temps nécessaire pour mener à bien toutes les tâches qu'il exige. C'est pourquoi, cet exercice doit être mené par un bureau d'aménagistes et aussi parce que la commune n'est pas équipée pour créer des plans.
- ✓ Projet privé visant à créer un hôtel : des privés sont prêts à investir dans le développement de l'offre touristique de la région. Cependant, une modification du plan d'aménagement est également nécessaire pour un tel projet, des plans sont à établir.
- ✓ Zones de protection des captages : ces zones doivent être définies. Une étude est en cours pour déterminer les répercussions que les mesures de protection de ces captages engendreraient sur les exploitations agricoles. La Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture a été mandatée pour cette tâche qui coûtera environ fr. 12'000.-- à fr. 13'000.--.

Cette rubrique couvre donc ce genre d'études qui si elles n'étaient pas menées auraient pour effet que la commune pourrait se heurter à un certain nombre de difficultés majeures. Le CC s'oppose donc à cet amendement et rappelle encore une fois les propos du rapporteur du groupe PLR dans le cadre de l'étude du budget 2009.

Mme Menoud (PLR) indique que le recours à des mandats extérieurs ne justifiait pas un saut de fr. 10'000.-- budgétisé en 2009 à fr. 90'000.-- pour 2010. Raison pour laquelle, son groupe a déposé un tel amendement. Toutefois, ce dernier est prêt à consentir un geste, mais pas à ce point, partant du principe que le CC, rapport à l'appui, peut présenter une demande de crédit au CG.

Concernant les remarques émises sur le service de l'eau, Mme Menoud constate qu'en l'état actuel du budget 2010, le transfert de 2 employés de la SEVT n'est pas intéressant financièrement. En se référant au budget 2009, sous la rubrique « 710.301.01 Traitements service des eaux », le commentaire indique qu'« outre le fontainier communal déjà attribué à cette rubrique en 2009, deux personnes de la SEVT seront transférées... », Mme Menoud espère sincèrement que le fontainier communal touche son salaire, car le montant en 2009 s'élevait à fr. 0.-- ! Ce qui signifie que le traitement du fontainier a bien dû passer quelque part !

M. Rumley (cc) est conscient que le CC a la possibilité de rédiger des demandes de crédit pour les études à entreprendre mais relève qu'il est incohérent de solliciter le Législatif pour des études à hauteur de fr. 5'000.-- à 10'000.--, montants de la compétence financière du CC. Il consent à ce que cette somme de fr. 90'000.-- soit réduite, mais pas à fr. 10'000.--, qui ne laisserait que peu de possibilité d'action.

M. Karakash (cc) indique que le rapport à l'appui du budget explique le transfert du fontainier communal aux chapitres de l'eau en deux endroits. Tout d'abord, sous le paragraphe intitulé « création du service des eaux » et dans le tableau des effectifs du personnel communal. Le service des travaux publics se voit diminuer de 1.5 EPT, dont 1 EPT transféré au service de l'eau au début 2009 (janvier), ce qui signifie que ce transfert n'a pas été intégré lors de l'élaboration du budget 2009. La commission de gestion et des finances en avait été dûment informée. Dès lors, dans le budget 2009, le traitement du fontainier est indiqué au 620.301.00. Cette rubrique est réduite de fr. 144'000.-- au budget 2010, si on prend également en compte les indemnités inconvénients de service (620.301.01). Cette réduction correspond au 1.5 EPT en diminution au service de la voirie. Les tâches du fontainier sont donc imputées du service des TP.

M. Schwab (soc.) souhaite se prononcer au nom de son groupe au sujet des amendements PLR. Tout d'abord concernant l'internalisation de 2 postes de la SEVT au service de l'eau, il le considère comme un amendement dogmatique. Comme rappelé par le PLR, l'objectif visé est de réduire la voilure du nombre des employés communaux et non de la charger. Le groupe socialiste est favorable aux économies surtout en cette situation préoccupante et ce transfert permet justement de faire des économies. L'organisation actuelle de ce service n'est pas rationnelle et entraîne même une augmentation de charges. Dès lors, pourquoi s'arrêter sur une situation qui n'apporte aucun avantage ? Sans compter que les 2 collaborateurs du fontainier sont sous la direction d'une autre société. Cette structure du service peut engendrer des problèmes de synchronisation ou de coordination des tâches et n'est donc pas efficiente. En effet, cette activité n'est pas optimale et coûte davantage que si ces employés étaient directement rattachés à la commune. Ainsi, le groupe socialiste espère qu'au nom de l'efficacité, ces amendements seront écartés car dans le cas contraire un véritable problème se posera pour l'approbation du budget.

En ce qui concerne l'amendement au point 790.318.01, M. Schwab relève que des explications claires émanant du chef de dicastère ont été données quant à l'affectation de la somme demandée. Si le groupe PLR ne souhaite pas accorder la création d'un poste d'urbaniste, car il préfère profiter partiellement des compétences du chef du dicastère, il est important de relever que M. Rumley n'a peut-être simplement pas tous les moyens à disposition en terme d'ingénierie, d'architecture, ou autres spécialités qui permettent de mener à bien les tâches qui incombent à un urbaniste. C'est pourquoi, le service de l'urbanisme a besoin de faire appel à des mandats extérieurs. En réduisant cette rubrique à fr. 10'000.--, c'est comme informer ce service qu'il n'a plus de moyen politique et doit arrêter tout projet d'aménagement. Cependant, cette option ne fera que repousser le problème à plus tard. De plus, M. Schwab est persuadé qu'en tirant le bilan plusieurs années après une telle décision, toutes les pressions seront tournées vers le chef de dicastère pour l'interroger sur le peu d'activités en matière d'aménagement communal et pourquoi tel ou tel projet n'a pas abouti ! Le second choix consisterait à laisser l'Exécutif faire son travail, mandater des aménagistes extérieurs au gré des besoins. Il n'est pas judicieux de réduire ces moyens, alors qu'à ce jour, les mandats extérieurs totalisent un montant supérieur à fr. 10'000.--. Si le groupe PLR ne souhaite pas retirer ces amendements, le groupe socialiste demandera une brève suspension de séance afin de déterminer au sein des groupes la suite qu'il pourra donner au budget.

Avant de répondre au groupe socialiste, M. Stauffer (PLR) aimerait être sûr des chiffres évoqués par M. Rumley. En reprenant le budget 2009, le point 700.301.00 évoque fr. 260'000.-- de « facturation personnel SEVT » alors qu'au budget 2010, cette rubrique est supprimée au profit des traitements service de l'eau (700.301.01) à hauteur de fr. 189'000.--. Le commentaire accompagnant ce point indique que 2 personnes de la SEVT seront transférées au service de l'eau et de l'épuration, outre le fontainier communal déjà attribué à cette rubrique en 2009. En partant de cette définition, cela implique que les fr. 189'000.-- ne concernent que 2 postes et que le 3^{ème} se trouve au chapitre de l'épuration, soit fr. 86'000.-- (710.301.00). Le commentaire accompagnant ce point le confirme : « *le salaire d'une des deux personnes de la SEVT a été imputé à la protection des eaux. Au budget*

2009, ce poste comprend le mandat SEVT. ». Dès lors, si les traitements et charges sociales répartis dans les chapitres de l'eau et de l'épuration sont cumulés, cela devrait faire ressortir les économies prévues par le CC en comparaison du mandat SEVT ! Pour le chapitre 710, l'économie réalisée est effectivement d'environ fr. 40'000.--, mais pour ce qui est du chapitre 700, cela représente une augmentation de presque fr. 70'000.-- si l'on prend un compte le mandat SEVT de fr. 65'000.-- (700.318.05) créé au budget 2010. De ce fait, le groupe PLR ne voit pas où se trouve le gain !

M. Rumley (cc) relève que les propos tenus par M. Stauffer concernant le personnel sont tout à fait justes : la rubrique 700.301.00 à fr. 189'000.-- comprend bien 2 postes, le 3^{ème} étant budgetisé sous 710.301.00 pour fr. 86'000.--. Cependant, seules les charges liées aux transferts des 2 employés doivent être comparées aux fr. 420'000.-- que la commune payait en 2009 à la SEVT. Le salaire du fontainier ne doit pas être pris en compte dans cette comparaison. De ce fait, ce ne sont pas fr. 189'000.-- + fr. 86'000.-- + les charges sociales + le mandat SEVT (fr. 65'000.--) qui doivent être pris en compte, mais fr. 189'000.-- – le salaire du fontainier + fr. 86'000.-- + les charges sociales concernées + le mandat SEVT de fr. 65'000.-- !

M. Stauffer (PLR) résume que finalement si le salaire du fontainier est enlevé pour ces comparaisons et qu'il est considéré que cela représente environ fr. 100'000.-- de traitement et charges sociales, cela ne représente pas une grande différence avec ce que coûtait la SEVT en 2009 !

M. Karakash (cc) relève que M. Stauffer se réfère peut-être trop au tableau remis par Mme Menoud. Le CC l'a également reçu et s'est penché sur les calculs effectués. Il a été constaté que le problème venait de la rubrique 700.301.01. Dans le chapitre 700, seulement environ fr. 100'000.-- de traitement et charges sociales doivent être pris en considération dans les calculs car le poste de fontainier a été transféré des travaux publics au service de l'eau dans le courant de 2009. Dès lors, le groupe PLR pourra constater que l'économie ainsi dégagée n'est pas moindre en comparaison des fr. 420'000.-- versés à la SEVT en 2009. De plus, ce gain est prononcé par la suppression d'imputation interne de fr. 25'000.-- venant du chapitre des travaux publics (700.390.01) grâce à la création du poste de fontainier. Il est probable que le décalage provienne de cette étape qui n'est peut-être pas suffisamment explicite dans le budget. Cependant, il est nécessaire que le groupe PLR, au travers de ses amendements, réintègre le salaire du fontainier, car il n'est pas admissible qu'il disparaisse comme cela du budget !

M. Stauffer (PLR) indique que son groupe n'est pas forcément convaincu par les calculs du CC. Si le raisonnement est effectué jusqu'au bout, sachant que la SEVT appartient en grande partie à la commune, son prix pratiqué de fr. 85.--/heure pourrait être diminué. Les mandats SEVT à charge de la commune seraient ainsi réduits. Les bénéficiaires de la SEVT également, ce qui permettrait de baisser les prix aux contribuables et diminuerait ainsi les recettes de la commune.

Par ailleurs, le but recherché n'est pas d'augmenter l'effectif du personnel communal, mais de le réduire. Si l'ensemble de l'Assemblée disposait des chiffres corrects et détaillés, elle pourrait comparer toutes les situations envisageables. Il ajoute que si ces postes sont internalisés, alors ils seront soumis à une réévaluation des traitements, évolution salariale (échelons supplémentaires annuels) et ils auront certainement la possibilité de suivre des formations comme dans toutes communes traditionnelles ou comme à l'État.

Le fait de créer un service entraînera automatiquement la nomination d'un responsable. Il souligne qu'il faudra également tenir compte des charges supplémentaires liées à la sous-traitance des nettoyages ou d'autres frais généraux, ou tout simplement encore des frais engendrés par l'absentéisme. Ce problème a été évoqué dans le cadre du rapport sur la réorganisation des services de l'administration, où des services de 2 personnes doivent fonctionner. Dès lors, si l'une d'entre elle est absente, le service ne tourne plus. Si M. Stauffer va jusqu'au bout du mécanisme, en admettant qu'un collaborateur du service de l'eau est absent pour une raison quelconque et pour une durée indéterminée, la commune devra mandater la SEVT pour qu'elle puisse toujours fournir à la collectivité les 4'000 heures de travail telles que mentionnées par le chef de dicastère. Fort de ces constats, peut-être que l'économie sera réalisée sur un exercice en engageant ces collaborateurs, mais beaucoup d'indicateurs démontrent que cela ne sera probablement plus rentable à long terme.

Le recours au mandat de la SEVT est peut-être plus cher actuellement, mais le travail que cette société apporte est également de qualité et de plus, elle a l'obligation - en tant que prestataire - de fournir les prestations ! Ce qui n'est, en son sens, pas la même chose avec des employés communaux.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR est persuadé d'aller dans la bonne direction et de garantir un des objectifs de la législature qui est de diminuer l'effectif du personnel.

Pour revenir au sujet de l'aménagement du territoire, M. Stauffer remarque que ce dernier augmente considérablement en comparaison des autres chapitres ! Le fait de réduire la rubrique 790.318.01 de fr. 80'000.-- n'est pas proposé pour embêter ou mettre un terme à tous les projets qui pourraient être réalisés. Il rappelle que le déficit prévu dépasse les 3 millions de francs et qu'il n'est tout simplement peut-être pas le moment de développer des projets en matière d'aménagement du territoire, pour lesquels la commune ne dispose pas des moyens nécessaires pour les soutenir. En effet, les projets qui ont fait l'objet d'étude ou de pré-étude pour connaître s'ils sont réalisables et déterminer leurs coûts, doivent faire l'objet de demandes de crédit au Législatif. Or, le montant maximal des investissements admis et respectant les mécanismes de maîtrise des finances est extrêmement réduit pour 2010. Dès lors, pour quelles raisons faudrait-il recourir à des mandats extérieurs, si les projets ne peuvent d'office pas être soutenus et financés ?

M. Rumley (cc) indique que les remarques émises par le groupe PLR sous-entendent qu'un service de 3 personnes réparti entre deux institutions fonctionne bien. Mais cela n'est pas toujours le cas. Actuellement, les 2 personnes concernées sont en marge de la SEVT. En effet, la société électrique est composée d'une équipe d'environ 30 collaborateurs oeuvrant pour produire, distribuer de l'énergie et maintenir les installations, et de 2 personnes qui s'occupent d'un tout autre travail. Dès lors, M. Rumley considère que la SEVT gagnerait à se concentrer sur sa tâche principale qui est liée à l'électricité et de lui reprendre les gestions de l'eau et de l'épuration qui seraient mieux régies dans un service communal. Il ajoute que les problèmes liés à l'eau et à l'épuration sont très proches des tâches de police (sécurité sanitaire). Indépendamment des aspects financiers, le transfert de ces employés permettrait d'obtenir une meilleure efficacité dans les tâches et prestations à fournir. Il accorde le fait que les salaires vont évoluer, mais à la SEVT également et des répercussions financières seront reportées sur la commune. Il ne faut pas oublier que la SEVT est 97% en main de la commune de Val-de-Travers, mais tout en gardant son indépendance. Dès lors, les salaires vont également évoluer. Il conçoit que si la société est affaiblie, elle versera moins de dividendes ou de rétributions mais il estime que dans ce cas, l'inverse devrait se produire. En effet, une spécialisation de la société la rendra davantage efficace, sans compter que la situation financière de cette dernière est tout à fait saine. C'est pourquoi, le CC combat ces amendements et ne se rallie pas à la volonté de conserver un service réparti entre deux institutions.

Pour en revenir ensuite aux honoraires des aménagistes extérieurs et frais de plans, M. Rumley indique qu'il peut accepter que ce point soit réduit à fr. 70'000.-- voire 60'000.--, mais pas plus bas car cela serait véritablement trop faible pour exécuter un bon travail. Il conçoit que certaines études n'ont pas abouti à une réalisation, car les projets ne pouvaient pas être soutenus financièrement. Mais comment le savoir, sans examiner les critères d'un projet et ses coûts ? Ces mandats ainsi exécutés doivent de toute façon être rémunérés. Il ajoute que les arguments de chaque parti politique invitent au développement d'une région, mais comment développer sans investir ? Le CC maintient donc sa position.

La parole n'étant plus demandée et le PLR ne souhaitant pas retirer ses amendements, le président rappelle que le groupe socialiste a clairement demandé une suspension de séance dans le cas où ces amendements seraient maintenus. Dès lors, il proclame une suspension de séance, en ce mercredi à 00h05. Il est 00h20 et le président relance les débats.

M. Stauffer (PLR) informe qu'après discussion et surtout pour que la commune se dote d'un budget avant 2010, son groupe est prêt à renoncer à mandater la SEVT pour les tâches liées à l'eau et l'épuration et donc à intégrer les 2 collaborateurs de cette société au service communal. Toutefois, il demande que ce point soit rediscuté au sein de la CGF, avec des chiffres détaillés à l'appui concernant ces chapitres pour les comparer de manière précise entre la situation 2009 et 2010.

Le groupe PLR souhaite également donner un signe clair aux recours à des mandats extérieurs concernant l'urbanisme et l'aménagement et accepte de laisser à disposition un montant de fr. 50'000.-- pour cet exercice au lieu des fr. 90'000.-- prévus au départ, tout simplement aussi parce qu'il compte effectivement beaucoup sur la collaboration du chef du dicastère qui est le numéro un en Suisse dans le domaine de l'aménagement du territoire !

Le groupe PLR souhaite également que les entretiens extérieurs des installations (700.314.01 et 710.314.01) soient supprimés, partant du principe que les employés du service de l'eau, lors de leurs visites des installations, prennent le temps d'entretenir les abords extérieurs. Sinon, pour la boutade, c'est M. Jacques Hainard qui s'en chargera après s'être occupé des alentours du Centre sportif ! Dès lors, le groupe PLR invite les autres membres du Législatif à accepter ces amendements visant à réduire de fr. 60'000.-- le chapitre 7 protection, aménagement et environnement.

Le président demande si ces amendements doivent être traités en bloc. Le groupe PLR confirme ce choix.

M. Rumley (cc) indique que le CC ne va pas s'opposer à ce magnifique consensus, dans le cadre duquel M. Stauffer utilise la flatterie pour arriver à ses fins. Cependant, il ignore si le fontainier aura le temps d'entretenir les abords des installations car il court véritablement d'un coin à l'autre de la commune. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il pensait intéressant de donner ces tâches à un privé au travers d'une offre d'emploi, à laquelle plusieurs intéressés se sont manifestés. La commune a reçu plusieurs offres particulièrement avantageuses et pour la plupart en-dessous de fr. 10'000.--. Une autre solution consisterait à confier ces entretiens à la voirie, et qui feraient l'objet d'imputations internes au niveau comptable. Quoiqu'il en soit, le CC ne combat pas ces amendements et acceptera ce compromis.

M. Schwab (cc) précise que son groupe refusera ces amendements. Tout d'abord, dans la mesure où les fr. 50'000.-- proposés pour financer les recours à des aménagistes ne correspondent pas aux besoins évoqués par l'Exécutif, certains membres du groupe socialiste combattront cette suggestion. Dans le même état d'esprit, les propositions concernant les entretiens extérieurs des installations du service de l'eau seront rejetées. En ce qui concerne l'abandon des autres amendements du groupe PLR, le PS est satisfait de ce choix et a bon espoir de démarrer l'année 2010 avec un budget.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote des propositions PLR (M. Willener (UDC) est absent au moment du vote) :

- ✓ PLR - 700.314.01 Entretien extérieur des installations fr. 10'000.-- fr. 0.--
Accepté par 19 OUI contre 15 NON et 1 abstention.
- ✓ PLR - 710.314.01 Entretien extérieur des installations fr. 10'000.-- fr. 0.--
Celui-ci est également accepté par 19 OUI contre 15 NON et 1 abstention.

M. Karakash (cc) profite au passage pour informer qu'étant donné que ces chapitres sont autofinancés, l'acceptation de ces amendements engendre la modification des montants inscrits aux rubriques relatives à la vente de l'eau et la taxe d'épuration de la manière suivante :

- ✓ 700.435.00 Vente d'eau fr. 1'171'700.-- fr. 1'161'700.--
- ✓ 710.434.00 Taxe d'épuration fr. 1'286'300.-- fr. 1'276'300.--

Le président passe ensuite au vote du dernier amendement PLR au chapitre 7 :

- ✓ PLR - 790.318.01 Aménag. honor. et frais de plans fr. 90'000.-- fr. 50'000.--
Accepté par 18 OUI, contre 15 NON et 2 abstentions.

M. Willener (UDC) entre dans la salle et reprend place au sein du Législatif.

8 ECONOMIE PUBLIQUE

9 FINANCES ET IMPOTS

Ces chapitres ne suscitant aucune question, M. Hurni (soc.) rappelle que 2 amendements du CC ont été déposés. Bien que ces propositions ne suscitent pas outre mesure de remarques de sa part car il s'agit notamment de la réintroduction de la péréquation verticale et ensuite de la prise en compte de la contribution de solidarité acceptée au Grand Conseil, il ne faut pas les oublier et les accepter formellement pour éviter tout problème ultérieur.

Le président ouvre les débats sur les amendements qui se présentent comme suit :

- ✓ Amendement CC - 921.462.01 Vers. péréq. verticale fr. 0.-- fr. 348'061.00
- ✓ Amendement CC - 950.361.00 Contribution de Solidarité 2010 fr. 0.-- fr. 424'119.00

Ces amendements n'étant pas contestés, le président les valide. Il passe ensuite à l'étude du budget des investissements.

Mme Menoud (PLR) s'interroge au sujet de deux investissements à solliciter, soit l'acquisition d'une nouvelle ambulance de type « C » et les mesures de protection contre les dangers naturels pour le quartier de Belle-Roche. Le groupe PLR souhaite que le CC confirme si ces deux crédits devront faire l'objet de dérogations aux mécanismes de freins aux dépenses ?

M. Karakash (cc) explique qu'en l'absence des subventions que la commune peut obtenir sur ces objets, le CC ne sait pas encore si elle pourra financer ces investissements en respectant le plafond des investissements.

Le président passe finalement à l'examen de détail de l'arrêté, muni des modifications acceptées, et qui se présente de la manière suivante :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

vu le rapport du Conseil communal, du 24 novembre 2009 ;

vu les décrets acceptés par le Grand Conseil le 2 décembre 2009 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009 ;

vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 23 novembre 2009 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier *Le budget du fonctionnement de l'exercice 2010 est amendé comme suit :*

- compte	301.365.01	Subvention à Musée Rousseau	Fr.	5'000.00
- compte	530.361.00	Remises de cotisations AVS/AI	Fr.	0.00
- compte	700.314.01	Entretien extérieur des installations	Fr.	0.00
- compte	700.435.00	Vente d'eau	Fr.	1'161'700.00
- compte	710.314.01	Entretien extérieur des installations	Fr.	0.00
- compte	710.434.00	Taxe d'épuration	Fr.	1'276'300.00
- compte	790.318.01	Aménagement, honoraires et frais de plan	Fr.	50'000.00
- compte	921.462.01	Versement de la péréquation verticale	Fr.	348'061.00
- compte	950.361.00	Contribution de Solidarité 2010	Fr.	424'119.00

Art. 2 *Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé, le budget de l'exercice 2010, qui comprend*

a) *le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit :*

Charges	Fr.	57'392'114.00
Revenus	Fr.	54'134'876.00
Excédent de charges	Fr.	3'257'238.00

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

Dépenses autorisées	Fr.	16'825'638.66
Crédits à solliciter	Fr.	5'597'000.00
Recettes	Fr.	0.00
Investissements totaux	Fr.	22'422'638.66

c) *Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :*

Dépenses autorisées	Fr.	448'504.40
Recettes	Fr.	0.00

Art. 3 *La limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2010 s'élève à Fr. 3'588'000.00.*

Art. 4 *Le montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2010 s'élève à Fr. 472'924.--.*

Art. 5 ¹*Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

²*Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes. »*

L'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement **par 25 OUI, 5 NON et 6 abstentions que le Conseil général approuve le budget 2010**, tel que rapporté ci-devant.

12. DELEGATION AU CONSEIL COMMUNAL DES POUVOIRS PERMETTANT DE PROCEDER AUX TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DES TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2010

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, c'est finalement **par 32 OUI et 4 NON que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2010**, tel que soumis par le Conseil communal.

13. AUTORISATION GENERALE D'EMPRUNTER

Le président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant ainsi pas contestée, il passe au vote d'ensemble. C'est **par 30 OUI, 4 NON et 2 abstentions que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à l'autorisation générale d'emprunter**, tel que soumis par le Conseil communal.

14. MOTIONS ET PROPOSITIONS

Aucune motion, ni proposition n'est présentée par le Législatif.

15. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

a) Rapport d'information relatif à la gestion des déchets verts

Ce rapport n'amène aucun commentaire de la part des membres du Conseil communal et du Conseil général.

16. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Au vu de l'heure tardive, M. Hurni (soc.) propose au nom de son groupe que le Conseil communal réponde aux interpellations et questions lors de la prochaine séance du Législatif. L'Assemblée n'y voyant aucun inconvénient ce point sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Santiago (Les Verts) ajoute que l'interpellation de son groupe - au vu de l'amendement du CC au rapport relatif à la réorganisation des services de l'administration visant à étudier la localisation et la réorganisation de la bibliothèque, de la ludothèque et de la médiathèque ultérieurement et donc l'affectation du bâtiment « Collège 3 » - n'a plus raison d'être et la reposera en temps voulu.

A la suite de la demande de M. Stauffer (PLR), le CC a fait parvenir sous format écrit les réponses aux questions de son groupe en date du 6 janvier 2010 aux membres du Législatif. La teneur de ce document est ici reporté :

1. Question du groupe PLR- Déchetterie régionale

- ✓ *Dans le cadre de la gestion des déchets à Val-de-Travers, est-il bien juste que le projet de déchetterie régionale est suspendu ? Si oui, dispose-on d'un rapport chiffré qui étaye cette décision ?*
- ✓ *Nos représentants à la commission d'urbanisme nous ont rapporté de l'existence d'un mandat de prestations avec une entreprise de tri de la région. Toutefois, la teneur du contrat n'a pas été formellement discutée.*
- ✓ *Soucieux de l'impact sur la pérennité de cette action, l'entreprise retenue bénéficie-elle des autorisations OMoD, sans condition ? et pour quelle durée ?*
- ✓ *Pour permettre à l'entreprise de récupérer nos déchets, un dépôt de plan est-il en cours ?*
- ✓ *En tant qu'autorité, responsable de la sécurité du trafic piétons, comment pensez-vous offrir un cadre adéquat à la population, face à la forte augmentation du trafic de camions/40 tonnes dans un village où par endroit, la présence simultanée de véhicules et de piétons est déjà périlleuse ?*
- ✓ *Les entreprises de Val-de-Travers sont-elles informées de l'organisation et du mode d'élimination de leurs déchets incinérables ou valorisables pour 2010 ? Si non, quand le seront-elles ?*
- ✓ *A quelle date la population sera-elle informée des changements de ramassage des déchets OM, et "encombrants" ?*

Réponse du CC:

- ✓ Il est exact que le projet de déchetterie régionale est abandonné pour l'instant. L'étude y relative effectuée par le Bureau Mauler SA est en effet terminée : l'investissement total se monterait à 1,7 million de francs, ce qui occasionnerait des charges que la commune ne peut pas envisager pour l'instant. En outre, les frais de fonctionnement (amortissements, frais de personnel, entretien, etc.) alourdiraient de manière substantielle les comptes de fonctionnement. Le Conseil communal précise qu'il regrette de ne pas pouvoir envisager cet investissement. Le dossier du Bureau Mauler SA est à disposition au Service de l'urbanisme.
- ✓ Un contrat avec Monsieur Albert Caussin pour la place de dépôt de St-Sulpice est en préparation. Une information à ce sujet pourra être donnée lors de la prochaine séance de la CUEDD.
- ✓ L'entreprise Caussin est au bénéfice de la quasi totalité des autorisations nécessaires. Le Service de la protection de l'environnement, qui est venu sur place, pourra délivrer les autorisations manquantes. Il n'y a pas de condition particulière. L'entreprise est soumise à contrôle périodique, ce qui détermine la durée des autorisations.

- ✓ Une demande de permis de construire a été déposée et est en cours d'examen auprès des services communaux.
- ✓ L'augmentation du trafic des camions devrait être faible. La sécurité constituera un souci constant pour le Conseil communal qui prendra les mesures qui s'imposent si la situation n'est pas satisfaisante.
- ✓ Les entreprises sont informées de la situation. Elles recevront également le mémento des déchets par la Poste.
- ✓ La population a reçu le mémento des déchets par la Poste à fin décembre. Une information générale a été délivrée dans la page communale du Courrier du Val-de-Travers en date du 14 décembre dernier.

2. Question du groupe PLR - Arrêté sur la taxe de déchets adopté lors du Conseil Général du 14 septembre 2009 et au règlement sur la gestion des déchets

Cette question est relative à l'arrêté sur la taxe de déchets adopté lors du Conseil Général du 14 septembre 2009 et au règlement sur la gestion des déchets, quant à lui adopté le 26 octobre suivant. Dans le rapport accompagnant l'arrêté sur ladite taxe, il est fait référence à l'art. 22 de la loi cantonale sur les déchets. Permettez-nous de vous en rappeler la teneur tel que nous avons pu le lire :

- 1 *les communes sont tenues de couvrir les frais de ramassage et d'incinération des déchets par la perception de taxes de nature causale, proportionnées en principe à la quantité de déchets produits.*
- 2 *Les autres frais liés au traitement des déchets, notamment ceux résultant du tri et de la valorisation, sont couverts par l'impôt.*

Permettez-nous maintenant de vous rappeler la teneur du règlement sur la gestion des déchets et plus particulièrement, le chapitre VII, mesures particulières :

Point 7.1 Les déchets valorisables produits par les entreprises ne peuvent pas être amenés dans les points de collecte. Leur élimination est à la charge des entreprises.

Aussi, nous nous posons les questions suivantes :

1. *Quelle réponse sera donnée à une entreprise qui manifestera son fort mécontentement lorsqu'elle apprendra qu'elle doit prendre à sa charge les coûts d'élimination de ses déchets valorisables – conformément au règlement de gestion des déchets – quand bien même elle s'acquitte de ses impôts ?*
2. *Nous aimerions également connaître sur quelles bases légales le Conseil Communal s'est appuyé pour établir le règlement sur la gestion du déchet, en particulier le point 7.1.*
3. *Qu'englobe exactement le terme « entreprise », s'agit-il de toutes les entreprises qu'elles soient physiques ou morales, quelque soit sa dimension ?*

Réponse du CC:

- ✓ La manière dont la commune traite avec les entreprises est tout à fait en conformité avec la loi et avec ce qui se passe dans d'autres communes. La commune en fait même plus ; en effet, de nombreuses communes adoptant le système des conteneurs enterrés ne se chargent plus des déchets des entreprises, chaque entreprise devant trouver elle-même une solution. Au point 7.1. du règlement sur les déchets, il est fait allusion aux déchets particuliers des entreprises, qu'elles éliminent d'ailleurs déjà selon des filières propres. Pour le reste, les entreprises auront accès aux moloks OM et aux écopoints, et pourront bénéficier des mêmes prestations que les ménages en ce qui concerne les déchets verts. Le mécontentement ne devrait ainsi pas être important. Là où il se manifestera, des solutions seront recherchées.
- ✓ Pour l'article 7.1.(comme pour tout le reste du règlement), le Conseil communal s'est basé sur la loi cantonale sur les déchets qui laisse une certaine marge de manœuvre aux communes. Le projet de règlement a d'ailleurs été vu par le Service de la protection de l'environnement qui l'a trouvé conforme avec la législation en vigueur.

